

# Rapport financier 2015 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre

Nom : Saguenay

Code géographique : 94068

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

*Affaires municipales  
et Occupation  
du territoire*

Québec 

Attestation du trésorier ou du secrétaire-trésorier sur le rapport financier consolidé

S3

## **Section I - États financiers consolidés**

Table des matières	S4
États financiers consolidés audités	S5 - S25
Renseignements consolidés non audités	S26 - S28

## **Section II - Autres renseignements financiers**

Table des matières	S30
Taux global de taxation réel audité	S31 - S34
Autres renseignements non audités	S35 - S57

**ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER  
SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ**

---

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Christine Tremblay, CPA, CA, atteste la véracité du rapport financier consolidé  
de Saguenay pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.  
(Nom de l'organisme)

Signature

Date

2016-04-22

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
<b>Section I</b>	
<b>États financiers consolidés audités</b>	
Rapport de l'auditeur indépendant	6
Rapport du vérificateur général	6.1
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	7
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	8
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	9
Variation des actifs financiers nets (de la dette nette) par organismes	10
Situation financière par organismes	11
Flux de trésorerie par organismes	12
Charges par objets par organismes	13
État consolidé des résultats	14
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	15
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	15
État consolidé de la situation financière	16
État consolidé des flux de trésorerie	17
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	18
Autres renseignements complémentaires consolidés	
Excédent (déficit) accumulé	19
Avantages sociaux futurs	20
Endettement total net à long terme	21
<b>Renseignements consolidés non audités</b>	
Analyse des revenus consolidés	23
Analyse des charges consolidées	24
<b>Section II</b>	
Autres renseignements financiers - Table des matières	26

## **Section I - États financiers consolidés**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Saguenay et des organismes qui sont sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

La direction n'a pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière des paiements de transfert à recevoir du gouvernement du Québec et dont il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus. Ces montants sont relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres charges pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les charges constatées, mais dont les transferts en vertu des programmes d'aide sont versés par le gouvernement de façon pluriannuelle. Cette méthode comptable constitue une dérogation à la norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transfert à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2015 et 2014 sont les suivantes :

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

	Surévaluation/ (Sous-évaluation)	
	En milliers de dollars	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>État consolidé de la situation financière</b>		
Débiteurs et Actifs financiers	(74 600)	(67 871)
Dette nette	74 600	67 871
Excédent accumulé	(74 600)	(67 871)
<b>État consolidé des résultats</b>		
Transferts et Revenus	(6 729)	(3 338)
Excédent de l'exercice	(6 729)	(3 338)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	(74 600)	(67 871)

**Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saguenay et des organismes qui sont sous contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Observations**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Saguenay inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages S8, S9, S11, S23-1, S23-2 et S25, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

**Autre point**

Comptabilisation des paiements de transfert

Tel qu'indiqué à la note 3 des états financiers consolidés, l'application de certains aspects de la norme, notamment sur la notion d'autorisation et de comptabilisation des paiements de transfert, fait l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable. Le conseil sur la comptabilité dans le secteur

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

---

public a donc convenu d'examiner ces aspects et mandater un sous-comité qui devra lui formuler des recommandations.

Mallette, S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables agréés

CPA auditeur, CA, Permis de comptabilité publique No A106088  
301-198 rue Racine Est, C.P. 8360, Chicoutimi Qc, G7H 5G7

DATE 2016-04-22

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

---

Aux membres du conseil,

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Saguenay et des organismes qui sont sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

La direction n'a pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière des paiements de transfert à recevoir du gouvernement du Québec et dont il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus. Ces montants sont relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres charges pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les charges constatées, mais dont les transferts en vertu des programmes d'aide sont versés par le gouvernement de façon pluriannuelle. Cette méthode comptable constitue une dérogation à la norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transfert à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2015 et 2014 sont les suivantes :

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

	Surévaluation/ (Sous-évaluation)	
	En milliers de dollars	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>État consolidé de la situation financière</b>		
Débiteurs et Actifs financiers	(74 600)	(67 871)
Dette nette	74 600	67 871
Excédent accumulé	(74 600)	(67 871)
<b>État consolidé des résultats</b>		
Transferts et Revenus	(6 729)	(3 338)
Excédent de l'exercice	(6 729)	(3 338)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	(74 600)	(67 871)

**Opinion avec réserve**

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saguenay et des organismes qui sont sous contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Observations**

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la Ville de Saguenay inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages S8, S9, S11, S23-1, S23-2 et S25, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL****Autre point**

## Comptabilisation des paiements de transfert

Une version révisée de la norme portant sur la comptabilisation des paiements de transfert est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2012. Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de cette norme.

La norme maintient le principe qu'un paiement de transfert doit être constaté à titre de revenu lorsqu'il est autorisé et que les critères d'admissibilité sont atteints. Elle précise cependant le critère d'autorisation pour le bénéficiaire en le mettant en lien avec l'autorisation du côté du cédant, d'où la divergence d'interprétation. Je considère que les représentants des gouvernements sont habilités à négocier et à conclure des ententes valides et que, par conséquent, l'autorisation d'un paiement de transfert survient lorsqu'un représentant habilité signe une entente et informe par écrit le bénéficiaire de sa décision d'effectuer un transfert. Ces faits établissent, selon moi, qu'il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus.

Rina Zampieri, CPA auditrice, CA  
201 rue Racine Est, Chicoutimi Qc, G7H 5B8, C.P. 8060

DATE 2016-04-22

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES  
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		<u>Réalisations 2014</u>	<u>Budget 2015</u>	<u>Réalisations 2015</u>		
		<u>Administration municipale</u>	<u>Administration municipale</u>	<u>Administration municipale</u>	<u>Ventilation de l'amortissement</u>	<u>Organismes contrôlés</u>
<b>Revenus</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
Taxes	1	201 389 529	208 407 865	210 097 749		210 097 749
Compensations tenant lieu de taxes	2	22 029 495	20 345 750	20 632 646		20 632 646
Quotes-parts	3				10 817 000	
Transferts	4	11 046 985	7 653 495	10 816 986	4 605 519	15 203 096
Services rendus	5	54 806 004	53 209 370	56 231 794	4 441 337	60 616 252
Imposition de droits	6	5 849 605	6 058 300	5 611 633		5 611 633
Amendes et pénalités	7	3 929 144	3 800 000	4 567 475		4 567 475
Intérêts	8	1 774 375	1 500 000	2 277 883	96 582	2 374 465
Autres revenus	9	3 249 616	4 150 000	835 365	3 243 063	4 078 428
	10	304 074 753	305 124 780	311 071 531	23 203 501	323 181 744
<b>Investissement</b>						
Taxes	11					
Quotes-parts	12					
Transferts	13	1 266 021	9 313 850	12 842 451	1 424 616	14 267 067
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	14	3 716 823	2 293 310	665 813		665 813
Autres	15	720 537		624 498		624 498
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	16				23 660	23 660
	17	5 703 381	11 607 160	14 132 762	1 448 276	15 581 038
	18	309 778 134	316 731 940	325 204 293	24 651 777	338 762 782
<b>Charges</b>						
Administration générale	19	33 114 946	33 220 110	30 408 030	1 031 429	31 436 012
Sécurité publique	20	50 681 672	52 627 687	51 372 636	1 938 390	53 311 026
Transport	21	42 954 364	41 452 812	41 713 757	14 201 675	21 688 734
Hygiène du milieu	22	32 334 297	33 611 003	32 738 892	12 761 086	45 499 978
Santé et bien-être	23	2 234 355	1 817 500	1 604 355	2 341	1 606 696
Aménagement, urbanisme et développement	24	26 673 689	21 485 174	25 126 242	1 092 417	1 782 446
Loisirs et culture	25	35 645 040	37 235 217	41 495 987	7 182 024	126 560
Réseau d'électricité	26	34 501 671	35 408 231	35 595 206	2 209 456	
Frais de financement	27	19 217 039	21 395 150	19 125 800		508 680
Amortissement des immobilisations	28	39 140 836	37 834 819	40 418 818	( 40 418 818 )	
	29	316 497 909	316 087 703	319 599 723		24 106 420
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	30	(6 719 775)	644 237	5 604 570		545 357
						6 149 927

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Réalizations 2014		Budget 2015		Réalizations 2015	
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé <sup>1</sup>	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	(6 719 775)	644 237	5 604 570	545 357	6 149 927
Moins: revenus d'investissement	2	( 5 703 381 )	( 11 607 160 )	( 14 132 762 )	( 1 448 276 )	( 15 581 038 )
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	(12 423 156)	(10 962 923)	(8 528 192)	(902 919)	(9 431 111)
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
<b>Immobilisations</b>						
Amortissement	4	39 140 836	37 834 819	40 418 818	2 984 244	43 403 062
Produit de cession	5	545 704	600 000	1 260 968	14 859	1 275 827
(Gain) perte sur cession	6	(46 553)	(600 000)	53 005	(14 140)	38 865
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	39 639 987	37 834 819	41 732 791	2 984 963	44 717 754
<b>Propriétés destinées à la vente</b>						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales</b>						
Remboursement ou produit de cession	12			300 156	1 238 601	1 538 757
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			10 657	15 000	25 657
	15			310 813	1 253 601	1 564 414
<b>Financement</b>						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	20 497 420	23 496 000	28 402 739		28 402 739
Remboursement de la dette à long terme	17	( 42 514 854 )	( 46 477 976 )	( 46 559 961 )	( 6 592 965 )	( 53 152 926 )
	18	(22 017 434)	(22 981 976)	(18 157 222)	(6 592 965)	(24 750 187)
<b>Affectations</b>						
Activités d'investissement	19	( 954 052 )	( 500 000 )	( 3 848 266 )		( 3 848 266 )
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	3 156 467	1 600 000	2 606 395	(206 909)	2 399 486
Excédent de fonctionnement affecté	21				338 273	338 273
Réserves financières et fonds réservés	22	1 071 188	(1 236 410)	(6 447 502)	2 389 823	(4 057 679)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(5 771 102)	(3 753 510)	(4 015 419)	(108 000)	(4 123 419)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(2 497 499)	(3 889 920)	(11 704 792)	2 413 187	(9 291 605)
	26	15 125 054	10 962 923	12 181 590	58 786	12 240 376
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27	2 701 898		3 653 398	(844 133)	2 809 265

<sup>1</sup> Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES  
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Réalizations 2014		Budget 2015		Réalizations 2015	
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé <sup>1</sup>	
<b>Revenus d'investissement</b>	1	5 703 381	11 607 160	14 132 762	1 448 276	15 581 038
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
<b>Immobilisations</b>						
Acquisition						
Administration générale	2	( 965 290 )	( 4 685 000 )	( 2 296 456 )	( )	( 2 296 456 )
Sécurité publique	3	( 3 111 234 )	( 2 000 000 )	( 2 546 916 )	( )	( 2 546 916 )
Transport	4	( 14 707 502 )	( 15 623 687 )	( 29 189 132 )	( 4 054 317 )	( 33 243 449 )
Hygiène du milieu	5	( 14 363 099 )	( 11 043 850 )	( 21 525 857 )	( )	( 21 525 857 )
Santé et bien-être	6	( )	( 150 000 )	( )	( )	( )
Aménagement, urbanisme et développement	7	( 8 166 430 )	( 1 700 000 )	( 2 664 856 )	( )	( 2 664 856 )
Loisirs et culture	8	( 19 872 891 )	( 10 137 393 )	( 11 189 039 )	( )	( 11 189 039 )
Réseau d'électricité	9	( 1 719 612 )	( 600 000 )	( 2 204 437 )	( )	( 2 204 437 )
	10	( 62 906 058 )	( 45 939 930 )	( 71 616 693 )	( 4 054 317 )	( 75 671 010 )
<b>Propriétés destinées à la revente</b>						
Acquisition	11	( )	( )	( )	( )	( )
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales</b>						
Émission ou acquisition	12	( )	( )	( 1 221 215 )	( 221 160 )	( 1 442 375 )
<b>Financement</b>						
Financement à long terme des activités d'investissement	13	44 201 288	31 182 770	43 521 971	2 685 000	46 206 971
<b>Affectations</b>						
Activités de fonctionnement	14	954 052	500 000	3 848 266		3 848 266
Excédent accumulé						
Excédent de fonctionnement non affecté	15	788 256		100 000		100 000
Excédent de fonctionnement affecté	16				92 500	92 500
Réserves financières et fonds réservés	17	2 226 447	2 650 000	1 992 887	105 000	2 097 887
	18	3 968 755	3 150 000	5 941 153	197 500	6 138 653
	19	(14 736 015)	(11 607 160)	(23 374 784)	(1 392 977)	(24 767 761)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	20	(9 032 634)		(9 242 022)	55 299	(9 186 723)

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		Réalizations 2014		Budget 2015		Réalizations 2015		Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés			
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	(6 719 775)	644 237	5 604 570	545 357	6 149 927		
Variation des immobilisations								
Acquisition	2	( 62 906 058 )	( 45 939 930 )	( 71 616 693 )	( 4 054 317 )	( 75 671 010 )		
Produit de cession	3	545 704	600 000	1 260 968	14 859	1 275 827		
Amortissement	4	39 140 836	37 834 819	40 418 818	2 984 244	43 403 062		
(Gain) perte sur cession	5	(46 553)	(600 000)	53 005	(14 140)	38 865		
Réduction de valeur / Reclassement	6							
	7	(23 266 071)	(8 105 111)	(29 883 902)	(1 069 354)	(30 953 256)		
Variation des propriétés destinées à la revente	8							
Variation des stocks de fournitures	9	30 652		(218 695)	55 613	(163 082)		
Variation des autres actifs non financiers	10	(6 382 160)		5 909 188	10 796	5 919 984		
	11	(6 351 508)		5 690 493	66 409	5 756 902		
	12	(36 337 354)	(7 460 874)	(18 588 839)	(457 588)	(19 046 427)		
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets</b>	13							
<b>Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette</b>	14	(36 337 354)	(7 460 874)	(18 588 839)	(457 588)	(19 046 427)		
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	15	(419 842 863)		(458 000 838)	(14 281 946)	(472 282 784)		
Redressement aux exercices antérieurs (note 20) / Reclassement de propriétés destinées à la revente	16	(1 820 621)						
Actifs financiers nets redressés (dette nette redressée) au début de l'exercice	17	(421 663 484)		(458 000 838)	(14 281 946)	(472 282 784)		
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	18	(458 000 838)		(476 589 677)	(14 739 534)	(491 329 211)		

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES  
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES  
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

		<u>2014</u>		<u>2015</u>	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Encaisse	1	2 694 099	2 578 343	4 978 766	7 557 109
Placements temporaires	2	234 888	225 820		225 820
Débiteurs (note 5)	3	52 449 348	59 312 044	3 771 813	62 726 158
Prêts (note 6)	4	842 795	1 753 197		1 753 197
Placements de portefeuille (note 7)	5	75 000	75 000	24 870	99 870
Participations dans des entreprises municipales	6			1 080 402	1 080 402
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	7				
Autres actifs financiers (note 9)	8				
	9	56 296 130	63 944 404	9 855 851	73 442 556
<b>PASSIFS</b>					
Découvert bancaire	10		1 772 471		1 772 471
Emprunts temporaires (note 10)	11	24 000 000	15 000 000		15 000 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	12	56 782 630	58 679 379	3 705 455	62 027 135
Revenus reportés (note 12)	13	6 252 428	7 656 613	2 101 831	9 758 444
Dette à long terme (note 13)	14	367 260 810	391 813 318	18 788 099	410 601 417
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	15	60 001 100	65 612 300		65 612 300
	16	514 296 968	540 534 081	24 595 385	564 771 767
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)</b>	17	(458 000 838)	(476 589 677)	(14 739 534)	(491 329 211)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations (note 15)	18	1 054 090 100	1 083 974 002	33 591 003	1 117 565 005
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19				
Stocks de fournitures	20	3 224 002	3 442 697	841 530	4 284 227
Autres actifs non financiers (note 17)	21	6 807 949	898 761	56 280	955 041
	22	1 064 122 051	1 088 315 460	34 488 813	1 122 804 273
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	23	2 706 395	2 195 277	(195 709)	1 999 568
Excédent de fonctionnement affecté	24	1 000 000	2 500 000	1 905 229	4 405 229
Réserves financières et fonds réservés	25	1 700 995	6 726 414	152 060	6 878 474
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	26	( 115 909 483 )	( 130 027 937 )	( 827 000 )	( 129 200 937 )
Financement des investissements en cours	27	(13 263 969)	(23 118 674)	1 273 124	(21 845 550)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	28	729 887 275	753 450 703	15 787 575	769 238 278
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	29				
	30	606 121 213	611 725 783	19 749 279	631 475 062

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**FLUX DE TRÉSORERIE PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Réalizations 2014		Réalizations 2015		
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé <sup>1</sup>	
<b>Activités de fonctionnement</b>					
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(6 719 775)	5 604 570	545 357	6 149 927
Éléments sans effet sur la trésorerie					
Amortissement	2	39 140 836	40 418 818	2 984 244	43 403 062
Autres					
- (Gain) perte sur cession	3	(46 553)	53 005	860	53 865
- Transfert FLI et PPMC FLI	4		10 657	(2 528 478)	(2 517 821)
	5	32 374 508	46 087 050	1 001 983	47 089 033
Variation nette des éléments hors caisse					
Débiteurs	6	7 474 115	(6 862 696)	963 728	(5 541 269)
Autres actifs financiers	7				
Créditeurs et charges à payer	8	845 297	1 896 749	(771 946)	767 104
Revenus reportés	9	997 233	1 404 185	400 021	1 804 206
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs					
Propriétés destinées à la revente	10	5 845 300	5 611 200		5 611 200
Stocks de fournitures	11				
Autres actifs non financiers	12	30 652	(218 695)	55 613	(163 082)
	13	(6 382 160)	5 909 188	10 796	5 919 984
	14	41 184 945	53 826 981	1 660 195	55 487 176
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>					
Acquisition	15	(62 906 058)	(71 616 693)	(4 054 317)	(75 671 010)
Produit de cession	16	545 704	1 260 968	14 859	1 275 827
	17	(62 360 354)	(70 355 725)	(4 039 458)	(74 395 183)
<b>Activités de placement</b>					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales					
Émission ou acquisition	18		(1 221 215)	(221 160)	(1 442 375)
Remboursement ou cession	19		300 156	204 886	505 042
Autres placements de portefeuille					
Acquisition	20				
Cession	21				
Variation nette des placements temporaires	22				
	23		(921 059)	(16 274)	(937 333)
<b>Activités de financement (note 23)</b>					
Émission de dettes à long terme	24	85 878 000	83 750 000	2 685 000	86 435 000
Remboursement de la dette à long terme	25	(68 412 374)	(62 728 388)	(3 026 208)	(65 754 596)
Variation nette des emprunts temporaires	26	9 000 000	(9 000 000)		(9 000 000)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	(39 469)	(35 861)	9 086	(26 775)
Autres					
- Transfert dette FLI du CLD	28		3 566 757		3 566 757
-	29				
	30	26 426 157	15 552 508	(332 122)	15 220 386
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>					
	31	5 250 748	(1 897 295)	(2 727 659)	(4 624 954)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice</b>					
	32	(2 321 761)	2 928 987	7 706 425	10 635 412
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 23)</b>					
	33	2 928 987	1 031 692	4 978 766	6 010 458

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES  
CHARGES PAR OBJETS PAR ORGANISMES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		<u>Réalisations 2014</u>	<u>Budget 2015</u>	<u>Réalisations 2015</u>	<u>Total consolidé<sup>1</sup></u>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés	
<b>Rémunération</b>	1	92 625 754	94 434 151	93 759 770	103 595 638
<b>Charges sociales</b>	2	30 169 552	34 116 092	29 407 836	31 993 019
<b>Biens et services</b>	3	91 713 170	90 798 555	92 253 587	99 917 127
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	4	10 905 643	12 221 997	10 743 830	10 962 170
D'autres organismes municipaux	5				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	1 249 097	1 261 353	1 255 203	1 540 980
D'autres tiers	7				
Autres frais de financement	8	7 062 299	7 911 800	7 126 767	7 131 330
<b>Contributions à des organismes</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	9				
Autres	10	10 837 900	10 217 000	10 817 000	
Autres organismes	11	26 013 627	26 242 766	29 669 066	29 921 683
<b>Amortissement des immobilisations</b>	12	39 140 836	37 834 819	40 418 818	43 403 062
<b>Autres</b>					
- Réclamations de dommages	13	2 043 447	565 000	726 796	726 796
- PRVQ	14	4 335 589		2 968 127	2 968 127
- Autres	15	400 995	484 170	452 923	452 923
	16	316 497 909	316 087 703	319 599 723	332 612 855

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		Budget 2015	Réalizations	
			2015	2014 Redressées note 20
<b>Revenus</b>				
Taxes	1	208 407 865	210 097 749	201 389 529
Compensations tenant lieu de taxes	2	20 345 750	20 632 646	22 029 495
Quotes-parts	3			
Transferts	4	21 714 156	29 470 163	16 686 376
Services rendus	5	58 285 370	60 616 252	59 466 361
Imposition de droits	6	6 058 300	5 611 633	5 849 605
Amendes et pénalités	7	3 800 000	4 567 475	3 929 144
Intérêts	8	1 532 000	2 374 465	1 906 597
Autres revenus	9	9 636 910	5 368 739	10 812 586
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	10		23 660	68 482
	11	329 780 351	338 762 782	322 138 175
<b>Charges</b>				
Administration générale	12	33 983 411	31 436 012	34 132 494
Sécurité publique	13	54 514 780	53 311 026	52 677 457
Transport	14	66 629 928	66 787 166	68 803 714
Hygiène du milieu	15	46 111 924	45 499 978	45 013 868
Santé et bien-être	16	1 819 843	1 606 696	2 236 697
Aménagement, urbanisme et développement	17	22 693 648	27 889 059	28 087 977
Loisirs et culture	18	43 691 538	48 643 776	42 254 368
Réseau d'électricité	19	37 393 892	37 804 662	36 489 787
Frais de financement	20	22 040 150	19 634 480	19 702 544
	21	328 879 114	332 612 855	329 398 906
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	22	901 237	6 149 927	(7 260 731)
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice	23		625 325 135	634 807 684
Redressement aux exercices antérieurs (note 20)	24			(2 221 818)
Excédent (déficit) accumulé redressé au début de l'exercice	25		625 325 135	632 585 866
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	26		631 475 062	625 325 135

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S8.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		Budget 2015	Réalizations	
			2015	2014 Redressées note 20
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	901 237	6 149 927	(7 260 731)
Variation des immobilisations				
Acquisition	2 (	67 891 930 ) (	75 671 010 ) (	67 220 489 )
Produit de cession	3	600 000	1 275 827	553 767
Amortissement	4	40 934 819	43 403 062	42 332 347
(Gain) perte sur cession	5	(600 000)	38 865	(54 616)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
	7	(26 957 111)	(30 953 256)	(24 388 991)
Variation des propriétés destinées à la revente	8			
Variation des stocks de fournitures	9		(163 082)	(60 606)
Variation des autres actifs non financiers	10		5 919 984	(6 382 335)
	11		5 756 902	(6 442 941)
	12	(26 055 874)	(19 046 427)	(38 092 663)
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets</b>	13			
<b>Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette</b>	14	(26 055 874)	(19 046 427)	(38 092 663)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	15		(472 282 784)	(431 968 303)
Redressement aux exercices antérieurs (note 20) / Reclassement de propriétés destinées à la revente	16			(2 221 818)
Actifs financiers nets redressés (dette nette redressée) au début de l'exercice	17		(472 282 784)	(434 190 121)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	18		(491 329 211)	(472 282 784)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

		2015	2014 Redressé note 20
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Encaisse	1	7 557 109	9 397 623
Placements temporaires	2	225 820	1 237 789
Débiteurs (note 5)	3	62 726 158	57 189 453
Prêts (note 6)	4	1 753 197	842 795
Placements de portefeuille (note 7)	5	99 870	1 155 971
Participations dans des entreprises municipales	6	1 080 402	1 056 742
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	7		
Autres actifs financiers (note 9)	8		
	9	73 442 556	70 880 373
<b>PASSIFS</b>			
Découvert bancaire	10	1 772 471	
Emprunts temporaires (note 10)	11	15 000 000	24 000 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	12	62 027 135	61 260 031
Revenus reportés (note 12)	13	9 758 444	7 954 238
Dette à long terme (note 13)	14	410 601 417	389 947 788
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	15	65 612 300	60 001 100
	16	564 771 767	543 163 157
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)</b>	17	(491 329 211)	(472 282 784)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations (note 15)	18	1 117 565 005	1 086 611 749
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	4 284 227	4 121 145
Autres actifs non financiers (note 17)	21	955 041	6 875 025
	22	1 122 804 273	1 097 607 919
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	23	631 475 062	625 325 135

Obligations contractuelles (note 18)

Éventualités (note 19)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		2015	2014
			Redressées note 20
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	6 149 927	(7 260 731)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	43 403 062	42 332 347
Autres			
- (Gain) perte sur cession	3	53 865	(29 727)
- Transfert FLI et PPMC FLI	4	(2 517 821)	
	5	47 089 033	35 041 889
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(5 541 269)	6 954 348
Autres actifs financiers	7		
Créditeurs et charges à payer	8	767 104	2 395 104
Revenus reportés	9	1 804 206	994 767
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	5 611 200	5 845 300
Propriétés destinées à la revente	11		
Stocks de fournitures	12	(163 082)	(60 606)
Autres actifs non financiers	13	5 919 984	(6 382 335)
	14	55 487 176	44 788 467
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>			
Acquisition	15	( 75 671 010 )	( 67 220 489 )
Produit de cession	16	1 275 827	553 767
	17	(74 395 183)	(66 666 722)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales			
Émission ou acquisition	18	( 1 442 375 )	( 429 316 )
Remboursement ou cession	19	505 042	353 030
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	20	( )	( )
Cession	21		
Variation nette des placements temporaires			
	22		
	23	(937 333)	(76 286)
<b>Activités de financement (note 23)</b>			
Émission de dettes à long terme	24	86 435 000	91 176 000
Remboursement de la dette à long terme	25	( 65 754 596 )	( 71 186 754 )
Variation nette des emprunts temporaires	26	(9 000 000)	9 000 000
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	(26 775)	(34 585)
Autres			
- Transfert dette FLI du CLD	28	3 566 757	
-	29		
	30	15 220 386	28 954 661
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
	31	(4 624 954)	7 000 120
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice</b>			
	32	10 635 412	3 635 292
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 23)</b>			
	33	6 010 458	10 635 412

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

## 1. Statut de l'organisme municipal

La Ville de Saguenay est un organisme municipal existant depuis le 18 février 2002 en vertu du décret 841-2001 du gouvernement du Québec, adopté en vertu de l'article 125,11 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q,c.0-9) et modifié par le décret 1474-2001.

La Ville est constituée des ex-municipalités suivantes: Chicoutimi, Jonquière, La Baie, Laterrière, Lac-Kénogami, Shipshaw et une partie de Canton Tremblay.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales par organismes présenté aux pages S8 et S9, la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages S11, S23-1 et S23-2 et l'endettement total net à long terme consolidé présenté à la page S25.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la municipalité excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

### A) Périmètre comptable et partenariat

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la Ville. Ils incluent aussi les actifs, les passifs, les revenus et les charges consolidés ligne par ligne, des organismes contrôlés faisant partie de son périmètre comptable. L'organisme contrôlé qui constitue une entreprise municipale en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public est présenté aux états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Le périmètre comptable de la Ville comprend les organismes périmunicipaux suivants :

	<u>Consolidation ligne par ligne</u>	<u>Valeur de consolidation</u>
Société de transport du Saguenay	*	
Centre local de développement de la Ville de Saguenay	*	
Fondation Timi inc.		*
Conseil des arts de Saguenay	*	

En novembre 2015 l'organisme Les Saguenéens junior majeur de Chicoutimi a été créé pour la gestion de la franchise de la ligue de hockey junior majeur. Cet organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville de Saguenay, toutefois étant donné qu'en date du 31 décembre 2015 il n'y avait que 2 mois d'opérations, la consolidation n'a pas été effectuée et la subvention de fonctionnement au montant de 150 000 \$ passée comme charge de l'exercice.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

### B) Comptabilité d'exercice

La Ville utilise la méthode de la comptabilité d'exercice selon laquelle les revenus et les charges sont reconnus au cours de l'exercice où ont lieu les faits ou les transactions.

Les revenus et charges sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants :

- Les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception général et spéciaux à la date de l'avis public annonçant le dépôt de ces rôles.
- Les paiements tenant lieu de taxes sont comptabilisés lorsqu'ils font l'objet d'une demande de paiement.
- Les taxes et paiements tenant lieu de taxes afférents aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisés lors de l'émission des certificats de l'évaluateur.
- Les revenus de transfert sont comptabilisés lorsqu'ils sont autorisés, que la Ville satisfait aux critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.
- Les revenus de transfert reçus avant que les critères de constatation des revenus n'aient été atteints sont présentés à titre de revenus reportés tant que les critères ne sont pas atteints.
- Les revenus des services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance.
- Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.
- Les amendes se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.
- Le produit de cession d'immobilisations est comptabilisé comme revenu à la date de l'acte de transfert.
- Les dons sont constatés dans l'exercice où ils sont attribués par un acte juridique à la date officielle inscrite au document légal.

### Estimations comptables

La préparation des états financiers de l'organisme municipal, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

Les principales estimations comprennent la provision pour créances douteuses, la provision pour pertes sur prêts, la durée d'utilité des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et charges sociales, du passif au titre des frais d'assainissement des sites contaminés, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice et enfin les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**C) Actifs financiers****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des placements temporaires.

**D) Passifs**

S.O.

**E) Actifs non financiers**

.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

**Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût comme une charge et présentées également à titre d'actif non financier à l'état de la situation financière à la valeur amortie.

La charge d'amortissement est reflétée au poste de l'investissement net dans les éléments d'actifs à long terme.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile des immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Infrastructures :	entre 10 et 40 ans
Bâtiments :	entre 15 et 40 ans
Améliorations locatives :	entre 5 et 10 ans
Véhicules :	entre 1 et 20 ans
Ameublement et équipement de bureau :	entre 1 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipement divers :	entre 4 et 20 ans
Autres :	entre 1 et 30 ans

Pour ce qui est du réseau d'électricité, l'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants:

Centrales hydroélectriques :	solde décroissant 2,5%
Postes de transformation :	solde décroissant 3%
Réseau de distribution :	solde décroissant 6%
Transformateurs :	solde décroissant 10%

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**F) Revenus de transfert**

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

### G) Avantages sociaux futurs

#### Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et charges à payer pour les cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour les cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) individuels, offerts par la Ville à certains de ses salariés, sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées.

Le régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, auquel participe la Ville sans en être le promoteur, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

#### Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment les avantages complémentaires de retraite comme la couverture des soins de santé et l'assurance-vie offertes aux retraités.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2013 et le service postérieur au 31 décembre 2012 pour le régime des cadres, des cols bleus et des cols blancs et entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour le régime des pompiers et des policiers pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 («la loi»). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2013 et le service postérieur au 31 décembre 2012 pour le régime des cadres, des cols bleus et des cols blancs et entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour le régime des pompiers et des policiers pour se conformer à la loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2015 selon la méthode de la valeur lissée 3 ans. Cependant, compte tenu de la création d'un fonds de stabilisation en date du 31 décembre 2012 dans le régime des cols bleus, des cols blancs et des cadres, nous avons évalué l'actif de ce régime à compter du 1er janvier 2013 et celui du régime des policiers et des pompiers à compter du 1er janvier 2014 selon la valeur marchande.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés fait l'objet en contrepartie d'une dépense à taxer ou à pourvoir pour fins de taxation.

**Impact de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (la «loi RRSM»)**

**Mise à jour de l'information pour la divulgation comptable au 31 décembre 2015**

Dû à un changement d'hypothèses actuarielles ainsi qu'un ajustement de la valeur de l'actif transféré au régime des pompiers et des policiers suite à la scission du régime, les résultats de l'évaluation actuarielle révisée au 31 décembre 2013 contenant ces modifications ont indiqué un déficit attribuable aux participants actifs supérieurs à celui tenu compte lors de la divulgation au 31 décembre 2014. Ainsi, les réductions de droits minimales nécessaires des participants actifs (correspondant à 45 % du déficit qui leur est attribué) sont de 126 100 \$ supérieures en date du 31 décembre 2014 à celles qui ont été considérées lors de la dernière divulgation. Ainsi, un coût de services passés (CSP) négatif de ce montant a été constaté au début de l'exercice 2015. En contrepartie, les amortissements des pertes actuarielles les plus anciennes pour ce volet sont réduits à la hauteur de ce coût dès l'exercice 2015.

Bien que d'autres dispositions de la loi RRSM pourraient avoir un impact sur la comptabilisation du régime, l'effet réel ne sera connu qu'ultérieurement et sera sujet à des négociations futures. Les impacts seront comptabilisés lorsque l'entente entre les parties sera intervenue.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la Ville a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la Ville a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Mesures transitoires relatives au passage à la comptabilité d'exercice au 1er janvier 2000 :
  - pour les salaires et les avantages sociaux : sur une période maximale de 20 ans;
  - Avantages sociaux futurs :
    - pour le déficit constaté initialement au 1er janvier 2007 dans le cas des régimes non capitalisés et du régime d'assurance collective non capitalisé : ces déficits n'ont pas été amortis;
    - pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
    - pour les excédents de la charge de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés et du régime d'assurance collective : ces excédents ne sont pas amortis.
    - l'employeur s'est également prévalu de l'allègement consenti par le MAMOT selon lequel la portion d'intérêt ainsi que celle d'amortissement reliées aux pertes de 2008 jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % du maximum entre le passif et l'actif au 1er janvier 2013 pouvaient être affectées dans une dépense constatée à taxer ou à pourvoir. Les montants ainsi transférés à l'égard du régime à prestations déterminées capitalisé doivent être totalement amortis au 31 décembre 2022. La Ville a décidé d'amortir le solde du montant ainsi reporté au cours des prochains exercices de façon linéaire de 2014 à 2022. Un montant de 3 724 100 \$ a ainsi été amorti en 2015.
- Appariement fiscal pour les revenus de transfert :
  - pour la démarcation des intérêts et du capital : dans l'exercice subséquent;
  - pour le redressement de 2013, sans financement à long terme en attendant les transferts : au fur et à mesure de la constatation du revenu de transfert.
- Financement à long terme des activités de fonctionnement :
  - pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette;

**I) Instruments financiers**

S.O.

**J) Autres éléments**

S.O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**3. Modification de méthodes comptables**

Chapitre SP 3410 "Paielements de transfert"

En 2013, la Ville a adopté les recommandations du chapitre SP 3410 "Paielements de transfert". Ce chapitre qui établit des critères de constatation des paiements de transfert, soit les subventions reçues du gouvernement par la Ville, prévoit notamment que ces sommes doivent être constatées à titre de revenu dans l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints sauf, et dans la mesure où, les stipulations dont sont assorties les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les états financiers des exercices antérieurs y compris les informations présentées aux fins de comparaison ont été retraités.

Toutefois, certains aspects de ce chapitre, notamment les questions reliées à la notion d'autorisation des transferts, font actuellement l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable. Face à ces divergences, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a convenu, à sa réunion des 12 et 13 décembre 2013, de créer un sous-comité chargé d'examiner ces questions et de lui formuler des recommandations à leur égard. Des précisions devraient être obtenues au cours de l'exercice 2016. La Ville compte suivre de près le déroulement des travaux de normalisation.

Pour sa part, la Ville a respecté les dispositions de l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts, entrée en vigueur le 14 juin 2013, énonçant que seule la partie de la subvention qui est exigible dans l'exercice et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement doit être comptabilisée.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		2015	2014
<b>4. Encaisse et placements affectés</b>			
Montants affectés compris dans les actifs financiers suivants :			
Encaisse	1	3 244 058	430 548
Placements temporaires	2	225 820	234 888
Placements de portefeuille	3		582 014
<b>Note</b>			
<b>5. Débiteurs</b>			
Taxes municipales	4	8 815 565	7 634 455
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	5	2 027	3 910
Gouvernement du Québec et ses entreprises	6	17 240 045	18 874 565
Gouvernement du Canada et ses entreprises	7	24 518 791	16 098 125
Organismes municipaux	8	17 377	11 737
Autres			
- Réseau d'électricité	9	6 180 268	7 579 516
- Divers débiteurs	10	5 952 085	6 987 145
	11	62 726 158	57 189 453
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	12	9 023 295	9 672 956
Organismes municipaux	13		
Autres tiers	14		
	15	9 023 295	9 672 956
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	16	553 457	590 526
<b>Note</b>			
<b>6. Prêts</b>			
Prêts à un office d'habitation	17	842 795	842 795
Prêts à un fonds d'investissement	18		
Autres			
- Prêts - FLI	19	910 402	
-	20		
	21	1 753 197	842 795
<b>Note</b>			
<b>7. Placements de portefeuille</b>			
Placements à titre d'investissement	22	99 870	1 155 971
Autres placements	23		
	24	99 870	1 155 971
<b>Note</b>			

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		2015	2014
<b>8. Avantages sociaux futurs</b>			
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>			
Actif (passif) des régimes à prestations déterminées capitalisés	25	(38 120 300)	(33 098 600)
Passif des régimes à prestations déterminées non capitalisés	26	( 27 492 000 )	( 26 902 500 )
	27	<u>(65 612 300)</u>	<u>(60 001 100)</u>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Régimes à prestations déterminées capitalisés	28	20 809 500	20 997 600
Régimes à prestations déterminées non capitalisés	29	1 236 800	1 325 500
Régimes à cotisations déterminées	30	650 278	620 839
Autres régimes (REER et autres)	31	41 515	48 872
Régimes de retraite des élus municipaux	32	238 541	234 261
	33	<u>22 976 634</u>	<u>23 227 072</u>

Se référer à la section «Autres renseignements complémentaires» pour plus de détails.

**Note****9. Autres actifs financiers**

Propriétés destinées à la revente (note 16)	34
Autres	35
	36

**Note****10. Emprunts temporaires**

La Ville dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins.

**11. Crédoeurs et charges à payer**

Fournisseurs	37	25 756 256	24 895 663
Salaires et avantages sociaux	38	10 366 427	10 799 468
Dépôts et retenues de garantie	39	6 020 128	6 725 762
Provision pour contestations d'évaluation	40	397 252	192 920
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	41		
Frais d'assainissement des sites contaminés	42	300 000	
Autres			
- Organismes municipaux	43	174 191	65 395
- Intérêts courus	44	3 362 185	3 396 481
- Vacances courues et autres	45	15 650 696	15 184 342
-	46		
-	47		
	48	<u>62 027 135</u>	<u>61 260 031</u>

**Note****12. Revenus reportés**

Taxes perçues d'avance	49		
Transferts	50	5 842 783	5 005 082
Autres			
- Régime de retraite des élus	51		66 544
- Autres	52	3 915 661	2 882 612
	53	<u>9 758 444</u>	<u>7 954 238</u>

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

					<b>2015</b>		<b>2014</b>	
<b>13. Dette à long terme</b>	<b>Taux d'intérêt</b>		<b>Échéance</b>					
	<b>de</b>	<b>à</b>	<b>de</b>	<b>à</b>				
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,10	5,00	2016	2035	54	372 420 700	349 613 000	
Obligations et billets en monnaies étrangères					55			
Gains (pertes) de change reportés					56			
					57			
Autres dettes à long terme								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	0,00	4,97	2016	2031	58	41 025 519	43 151 907	
Organismes municipaux					59			
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					60			908
Autres					61			
					62	413 446 219	392 765 815	
Frais reportés liés à la dette à long terme					63	( 2 844 802 )	( 2 818 027 )	
					64	410 601 417	389 947 788	

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	<b>Obligations et billets</b>		<b>Autres dettes à long terme</b>		<b>Total 2015</b>						
	<b>Avec fonds d'amortissement</b>	<b>Sans fonds d'amortissement</b>	<b>Location-acquisition</b>	<b>Autres</b>							
2016	65	73	49 083 100	81	90	2 819 131	98	51 902 231			
2017	66	74	41 228 200	82	91	2 147 804	99	43 376 004			
2018	67	75	30 846 700	83	92	2 091 853	100	32 938 553			
2019	68	76	21 271 900	84	93	2 023 370	101	23 295 270			
2020	69	77	12 004 000	85	94	2 072 231	102	14 076 231			
2021 et +	70	78	217 986 800	86	95	29 871 130	103	247 857 930			
					71	372 420 700	87	96	41 025 519	104	413 446 219
Intérêts et frais accessoires					88	( )			105	( )	
					72	372 420 700	89	97	41 025 519	106	413 446 219

**Note****14. Actifs financiers nets (dette nette)**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>		
Revenant à (à la charge de)				
L'organisme municipal	107	(447 425 564)	(425 638 459)	
Tiers				
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	108	(43 903 647)	(46 644 325)	
Autres	109			
		110	(491 329 211)	(472 282 784)

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<b>15. Immobilisations</b>		<b>Solde au début</b>		<b>Addition</b>		<b>Cession / Ajustement</b>		<b>Solde à la fin</b>
<b>COÛT</b>								
Infrastructures								
Eau potable	111	164 104 635	139	884 894	166		193	164 989 529
Eaux usées	112	260 672 856	140	1 136 275	167		194	261 809 131
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	113	387 112 466	141	16 288 186	168	4 234 223	195	399 166 429
Autres	114	166 406 917	142	2 775 018	169		196	169 181 935
Réseau d'électricité	115	72 770 915	143	902 978	170		197	73 673 893
Bâtiments	116	267 728 874	144	3 317 231	171		198	271 046 105
Améliorations locatives	117		145		172		199	
Véhicules	118	74 982 839	146	8 049 572	173	4 854 542	200	78 177 869
Ameublement et équipement de bureau	119	24 566 179	147	4 165 334	174	5 626 635	201	23 104 878
Machinerie, outillage et équipement divers	120	24 427 942	148	1 808 087	175	2 082 781	202	24 153 248
Terrains	121	40 907 211	149	2 003 399	176	1 162 591	203	41 748 019
Autres	122	819 102	150	27 790	177		204	846 892
	123	<u>1 484 499 936</u>	151	<u>41 358 764</u>	178	<u>17 960 772</u>	205	<u>1 507 897 928</u>
Immobilisations en cours	124	<u>196 075 254</u>	152	<u>34 312 246</u>	179		206	<u>230 387 500</u>
	125	<u>1 680 575 190</u>	153	<u>75 671 010</u>	180	<u>17 960 772</u>	207	<u>1 738 285 428</u>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>								
Infrastructures								
Eau potable	126	65 646 128	154	4 154 942	181		208	69 801 070
Eaux usées	127	100 920 054	155	6 545 230	182		209	107 465 284
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	128	156 572 951	156	10 486 411	183	4 248 609	210	162 810 753
Autres	129	67 850 503	157	4 820 709	184		211	72 671 212
Réseau d'électricité	130	16 540 450	158	1 840 819	185		212	18 381 269
Bâtiments	131	115 531 366	159	6 066 978	186		213	121 598 344
Améliorations locatives	132		160		187		214	
Véhicules	133	39 765 337	161	5 143 540	188	4 715 301	215	40 193 576
Ameublement et équipement de bureau	134	18 400 907	162	2 517 628	189	5 532 691	216	15 385 844
Machinerie, outillage et équipement divers	135	12 148 262	163	1 804 650	190	2 056 254	217	11 896 658
Autres	136	587 483	164	22 155	191	93 225	218	516 413
	137	<u>593 963 441</u>	165	<u>43 403 062</u>	192	<u>16 646 080</u>	219	<u>620 720 423</u>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	138	<u>1 086 611 749</u>					220	<u>1 117 565 005</u>
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	221		224		226		228	
Amortissement cumulé	222	(_____)	225	(_____)	227	(_____)	229	(_____)
Valeur comptable nette	223	<u>_____</u>					230	<u>_____</u>

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	2015	2014
<b>16. Propriétés destinées à la revente</b>		
Immeubles de la réserve foncière	231	
Immeubles industriels municipaux	232	
Autres	233	
	234	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	235	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste «Propriétés destinées à la revente»	236	

**Note**

<b>17. Autres actifs non financiers</b>			
Frais payés d'avance	237	955 041	254 939
Frais reportés			
- Cotisations régime de retraite	238		6 620 086
-	239		
	240	955 041	6 875 025

**Note****18. Obligations contractuelles**

Office municipal d'habitation de Saguenay

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, la Ville de Saguenay est tenue de combler dix pour cent (10 %) du déficit annuel de l'Office municipal d'habitation de Saguenay.

La participation réelle de la Ville au déficit de l'Office municipal d'habitation n'étant pas encore connue, la charge a été établie en fonction du budget de l'Office entériné par la Société d'habitation du Québec.

Autres engagements

La Ville s'est engagée à long terme envers différents entrepreneurs et organismes dans le cours normal de ses activités. Ces ententes portent principalement sur le déneigement, les matières résiduelles, l'entretien, la location d'espaces et diverses aides aux organismes. Elles viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2019 et totalisent environ 41 377 245 \$.

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

2016 :	17 365 331 \$
2017 :	9 657 715 \$
2018 :	6 020 188 \$
2019 :	4 968 270 \$
2020 :	3 365 741 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

## 19. Éventualités

### a) Cautionnement et garantie

#### Ancienne Ville de La Baie

Société Bélu inc. (rés.00-229) : 35 000 \$

#### Ville de Saguenay

Promotion Saguenay inc. (rés. VS-CM-2008-121, VS-CM-2010-57, VS-CM-2010-58, VS-CM-2011-80, VS-CM-2011-208) :	14 899 000 \$
Ensemble folklorique des Farandoles de Chicoutimi inc. (rés.VS-CM-2015-187) :	22 283 \$
Corporation St-François de Jonquièrre inc. (rés.VS-CM-2009-72, VS-CM-2015-300) :	3 621 214 \$
Carrefour socio-culturel Au Vieux Théâtre (rés.VS-CM-2015-364) :	370 000 \$
Café théâtre côté-cour (rés.VS-CM-2016-40) :	10 000 \$
Festival des Rythmes du Monde (rés.VS-CM-2011-124) :	320 000 \$
Jonquièrre en Musique inc. (rés.VS-CM-2015-265) :	99 000 \$
Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi (rés.VS-CM-2008-143, VS-CM-2015-334) :	7 566 000 \$
Carrefour communautaire d'entraide de Saguenay (rés.VS-CM-2015-267) :	25 000 \$
Groupe des écorceurs (rés.VS-CM-2007-436) :	99 000 \$
Société Bélu inc. (rés. VS-CM-2015-119) :	12 200 \$
Coupe des nations Ville de Saguenay (rés. VS-CM-2015-183) :	99 000 \$
Fondation entrepreneurs sans frontières (rés. VS-CM-2008-145) :	185 000 \$
Contact nature Rivière-à-mars (rés. VS-CM-2008-171, VS-CM-2015-185) :	190 000 \$
Corporation du Musée du Saguenay-Lac-St-Jean (rés. VS-CM-2015-264) :	50 000 \$
Club de ski de fond Le Norvégien (rés. VS-CM-2015-262) :	25 000 \$
Camping de Jonquièrre inc. (rés. VS-CM-2015-263) :	99 000 \$
Groupe photo média international (rés. VS-CM-2015-266) :	60 000 \$
Musée du Fjord (rés. VS-CM-2011-105) :	1 700 000 \$
Diffusion Saguenay (rés. VS-CM-2011-139, VS-CM-2014-68) :	9 700 000 \$
Vélo Chicoutimi (rés. VS-CM-2015-184) :	99 000 \$
Chambre de commerce du Saguenay (rés.VS-CM-2015-152) :	50 000 \$
École de danse Florence Fourcaudot (rés.VS-CM-2013-380) :	3 378 500 \$
Club de curling de Chicoutimi (rés. VS-CM-2014-27) :	375 000 \$
Centre multisport Nazaire-Girard (rés. VS-CM-2015-186 ) :	15 000 \$
Maison d'animation sociale et culturelle (rés.VS-CM-2015-365 ) :	30 000 \$

### b) Auto-assurance

La Ville a créé à compter du 19 février 2003 par le règlement numéro VS-2003-2, une réserve financière sous le nom de "Réserve auto-assurance" afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'auto-assurance en matière de responsabilité civile.

Le fonds est à durée indéterminée.

Le montant projeté du fonds est de 5 000 000 \$.

Au 31 décembre 2015, le solde du fonds est de 496 594 \$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

---

**c) Poursuites**

Les conseillers juridiques externes confirment un montant approximatif de 5 393 854 \$ en réclamations de dommages et intérêts intentées contre la Ville à divers titres dont certains de ces montants sont couverts par les assurances. Ils ne sont présentement pas en mesure d'émettre une opinion sur l'issue de ces causes. Une provision raisonnable a été inscrite aux livres. Tout paiement, pouvant résulter du dénouement de ces éventualités, supérieur à la provision sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

**d) Autres**

**Protection de l'environnement**

Les opérations de la Ville sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables en ce qui concerne leurs résultantes, leurs échéances ou leurs impacts. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Ville opère en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration de sites sera comptabilisé aux résultats de l'exercice alors en cours.

**Passif environnemental**

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**20. Redressement aux exercices antérieurs**

**Comptabilisation et présentation de certains revenus constatés et affectés dans des fonds réservés**

Suite à une analyse effectuée par le MAMOT, certains des fonds réservés sont grevés d'une affectation d'origine externe et doivent de ce fait être présentés en tant que revenus reportés. Cette analyse est basée sur l'interprétation des normes des chapitres SP 3100 "Actifs et revenus affectés", SP 3410 "Paiements de transfert" et SP 3510 "Recettes fiscales du Manuel de comptabilité de CPA Canada du secteur public". Cette modification comptable doit-être traitée de manière rétroactive.

Administration municipale

Les fonds sont les suivants:

- Fonds parcs et terrains de jeux
- Fonds local - réfection et entretien de certaines voies publiques
- Société québécoise d'assainissement des eaux
- Fonds des Terres publiques intramunicipales

Les impacts pour l'exercice comparatif 2014 de l'administration municipale sont les suivants:

Excédent(déficit) de l'exercice	(466 409 \$)
Excédent(déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	- \$
Excédent(déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	( 943 \$)
Excédent(déficit) accumulé - Réserves financières et fonds réservés	( 2 287 030 \$)
Passifs - Revenus reportés	2 287 030 \$

Organismes contrôlés

Réserve Conseil des arts

Les impacts pour l'exercice comparatif 2014 des organismes contrôlés sont les suivants:

Excédent(déficit) de l'exercice	(56 465 \$)
Excédent(déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0 \$
Excédent(déficit) accumulé - Réserves financières et fonds réservés	( 525 549 \$)
Passifs - Revenus reportés	525 549 \$

Enfin le Conseil des arts a relevé que des revenus reportés auraient dû être constatés aux produits dans les exercices antérieurs. Le solde de l'actif net au 1er janvier 2014 a été augmenté de 124 352 \$. Les postes "revenus de placement" et "intérêts" ont été augmentés respectivement de 23 304 \$ et de 12 257 \$ et le poste "revenus reportés" a diminué de 159 913 \$.

**21. Données budgétaires**

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés soit la Société de transport du Saguenay et le Centre local de développement de la Ville de Saguenay, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

également présentée dans les informations sectorielles.

**22. Instruments financiers**

S/O

		<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>23. Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Encaisse	241	7 557 109	9 397 623
Découvert bancaire	242	( 1 772 471 )	( )
Placements temporaires	243	225 820	1 237 789
<i>Ajouter</i>			
-	244		
-	245		
-	246		
-	247		
<i>Déduire</i>			
-	248	( )	( )
-	249	( )	( )
-	250	( )	( )
-	251	( )	( )
-	252	( )	( )
-	253	( )	( )
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance)</b>			
<b>à la fin de l'exercice</b>	254	6 010 458	10 635 412
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice			
	255	15 496 400	25 237 700
<b>Note</b>			

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**24. Fonds local d'investissement**

	2015	2014
<b>RÉSULTATS</b>		
<b>Revenus</b>		
Revenus sur les placements de portefeuille	256	2 844
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	257	52 866
Autres revenus	258	3 831
	259	59 541
<b>Charges</b>		
Créances douteuses		
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	260	(60)
Variation de la provision pour moins-value	261	10 657
	262	10 597
Autres charges	263	
	264	10 597
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	265	48 944

**SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE**

<b>Actifs</b>		
Encaisse	266	2 229 711
Placements de portefeuille	267	
Débiteurs	268	363 944
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	269	1 186 577
Provision pour moins-value	270	( 276 175 )
	271	910 402
	272	3 504 057
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	273	
Revenus reportés	274	
Dette à long terme	275	3 566 757
	276	3 566 757
<b>Solde du Fonds local d'investissement</b>	277	(62 700)

**VENTILATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE**

Libres	278	2 184 711
Supportant les engagements de prêts	279	45 000
Supportant les garanties de prêts	280	
	281	2 229 711

**Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu**

Les prêts aux entreprises comportent différentes modalités de recouvrement, notamment des moratoires pouvant atteindre jusqu'à 12 mois, une période maximale de remboursement de sept ans et des intérêts à des taux variant de 5 % à 11,5 %.

**Note sur la dette à long terme**

Emprunt, sans intérêts, remboursable selon les modalités suivantes :

- un premier versement le 1er juin 2016 égal au solde du prêt consenti et non encore investi par le fonds local d'investissement au 31 décembre 2015;

- à compter du 1er juin 2017, cinq versements annuels, chaque versement étant égal aux sommes reçues par la Ville durant la période de douze mois précédant le 31 décembre de chaque année, à titre de remboursement du capital investi par le fonds local d'investissement;

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

- un versement le 1er juin 2022 égal à l'évaluation du portefeuille de placements du fonds local d'investissement au 31 décembre 2021, jusqu'à concurrence du solde du prêt.

En vertu de ces modalités de remboursement, les montants correspondant aux pertes approuvées par le MEIE sur les prêts ne seront pas remboursables.

---

**Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts**

La Ville s'est engagée envers quatre entreprises pour un montant totalisant 45 000 \$ au 31 décembre 2015.

---

**Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts**

---

**Note sur les autres revenus et les autres charges**

Les autres revenus sont constitués des intérêts bancaires.

---

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**25. Fonds local de solidarité**

	2015	2014
<b>RÉSULTATS</b>		
<b>Revenus</b>		
Revenus sur les placements de portefeuille	282	
Revenus sur les prêts aux entreprises	283	
Autres revenus	284	
	285	
<b>Charges</b>		
Créances douteuses		
Radiation de prêts	286	
Variation de la provision pour moins-value	287	
	288	
Intérêts sur la dette à long terme	289	
Autres charges	290	
	291	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	292	

**SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE**

<b>Actifs</b>		
Encaisse	293	
Placements de portefeuille	294	
Débiteurs	295	
Prêts aux entreprises	296	
Provision pour moins-value	297	(                    ) (                    )
	298	
	299	
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	300	
Revenus reportés	301	
Dette à long terme	302	
	303	
<b>Solde du Fonds local de solidarité</b>		
Excédent affecté aux prêts aux entreprises	304	
Excédent (déficit) non affecté	305	
	306	

**VENTILATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE**

Libres	307	
Supportant les engagements de prêts	308	
	309	

**Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu**

**Note sur la dette à long terme**

**Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts**

**Note sur les autres revenus et les autres charges**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**26. Actifs et passifs transférés du Centre local de développement**

L'adoption, en 2015, de la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (chapitre 8 des lois de 2015) a notamment conféré aux municipalités régionales de comté (MRC) l'ensemble de la compétence en matière de développement local, incluant le soutien à l'entrepreneuriat. Auparavant, les MRC devaient confier à des centres locaux de développement (CLD) l'exercice de ces compétences. En vertu de cette loi, certains actifs (notamment des prêts à des entreprises) et passifs (principalement des emprunts consentis par le gouvernement du Québec) détenus par le CLD deviennent ceux de la Ville à compter du 20 avril 2015.

---

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2015**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1 999 568	3 347 910
Excédent de fonctionnement affecté	4 405 229	3 136 002
Réserves financières et fonds réservés	6 878 474	4 436 579
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	( 129 200 937 )	( 115 190 483 )
Financement des investissements en cours	(21 845 550)	(12 134 845)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	769 238 278	741 729 972
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	[REDACTED]	[REDACTED]
	<b>631 475 062</b>	<b>625 325 135</b>
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>		
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>		
Administration municipale	2 195 277	2 706 395
Organismes contrôlés	(195 709)	641 515
	1 999 568	3 347 910
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>		
Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale		
- Énergie et déneigement	1 000 000	1 000 000
- Budget de fonctionnement 2016	1 500 000	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
	2 500 000	1 000 000
Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés		
- Fonds d'aide aux entreprises	1 905 229	2 136 002
-		
-		
	1 905 229	2 136 002
	4 405 229	3 136 002
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>		
Réserves financières		
- Réserve auto - assurance	496 594	496 594
-		
-		
-		
-		
	496 594	496 594
Fonds réservés		
Fonds de roulement	1 072 637	874 992
Fonds parcs et terrains de jeux		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques		
Société québécoise d'assainissement des eaux		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	734 671	1 532 364
Financement des activités de fonctionnement	943 272	(1 986 975)
Fonds local d'investissement	2 593 655	2 408 607
Fonds local de solidarité		
Autres		
- Fonds de logement social	1 018 479	1 016 979
- Fonds Conseil des arts	19 166	94 018
-		
-		
	6 381 880	3 939 985
	6 878 474	4 436 579

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2015**

	2015	2014
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Modifications comptables du 1 <sup>er</sup> janvier 2000		
Salaires et avantages sociaux	47 ( 370 514 )	( 463 139 )
Intérêts sur la dette à long terme	48 ( )	( )
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes capitalisés	49 ( )	( )
Régimes non capitalisés	50 ( 19 329 500 )	( 19 329 500 )
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes capitalisés		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51 ( 26 069 100 )	( 29 793 200 )
Autres	52 ( )	( )
Régimes non capitalisés	53 ( 8 162 500 )	( 7 573 000 )
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	54 ( )	( )
Frais d'assainissement des sites contaminés	55 ( )	( )
Mesures transitoires relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	56 ( )	( )
Utilisation du fonds de roulement	57 ( )	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	58 ( 4 201 904 )	( 5 098 098 )
Autres		
-	59 ( )	( )
-	60 ( )	( )
	61 ( 58 133 518 )	( 62 256 937 )
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ	62 ( 5 823 200 )	( 3 500 000 )
Autre financement	63 ( 65 244 219 )	( 49 433 546 )
	64 ( 129 200 937 )	( 115 190 483 )
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	65 11 861 422	21 661 021
Investissements à financer	66 ( 33 706 972 )	( 33 795 866 )
	67 (21 845 550)	(12 134 845)
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
Éléments d'actif		
Immobilisations	68 1 117 565 005	1 086 611 749
Propriétés destinées à la revente	69	
Prêts	70 1 753 197	842 795
Placements à titre d'investissement	71 99 870	1 155 971
Participations dans des entreprises municipales	72 1 080 402	1 056 742
	73 1 120 498 474	1 089 667 257
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	74 410 601 417	389 947 788
Frais reportés liés à la dette à long terme	75 2 844 802	2 818 027
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	76 ( 8 196 295 )	( 9 672 956 )
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	77 ( 53 989 728 )	( 36 618 968 )
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	78 ( )	( )
	79 351 260 196	346 473 891
Dette en cours de refinancement et autres éléments	80	1 463 394
	81 351 260 196	347 937 285
	82 769 238 278	741 729 972

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS  
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**A) RÉGIMES CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

	Régimes de retraite enregistrés	Régimes supplémentaires de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1 <u>                    2                    </u>	2 <u>                    </u>	3 <u>                    </u>

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

**La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal**

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Un processus prévoit une période de négociations débutant le 1er février 2015 afin de déterminer la nature des changements qui seront apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel sera prise ultimement par un arbitre. Il est à noter que selon les conditions prévues à la Loi, certains régimes peuvent faire l'objet de report dans le processus avec négociations à compter du 1er janvier 2016 (ci-après « régimes avec report »). Pour ces régimes avec report, une évaluation au 31 décembre 2014 sera requise. Certains changements de la Loi s'appliquent dès le 1er janvier 2014, d'autres s'appliquent à la conclusion de l'entente entre les parties alors que d'autres éléments s'appliquent à la fin de la convention collective en vigueur pour les régimes avec report.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2015.

La Loi prévoit divers éléments visant les modalités du service antérieur et celles du service postérieur. Sans être une liste exhaustive, voici les principaux changements prévus à la Loi.

Pour le service antérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Partage du déficit attribuable aux participants actifs entre la municipalité et les participants actifs (portion entre 45 % et 50 % aux participants actifs);
- Suspension possible de l'indexation automatique des rentes des participants retraités à compter de 2017 selon certaines conditions prévues à la Loi (incluant une décision de la municipalité prise à cet effet avec convocation des retraités à une assemblée).

Pour le service postérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % ou 20 % de la masse salariale, selon le groupe d'employés concernés, sujet à certains ajustements haussiers prévus à la Loi;
- Partage à 50 / 50 de la cotisation d'exercice entre les participants actifs et la municipalité;
- Partage à 50 / 50 des déficits liés au service postérieur entre les participants actifs et la municipalité;
- Mise en place d'un fonds de stabilisation auquel des cotisations d'au moins 10 % de la cotisation d'exercice seront versées (parts égales entre les participants actifs et la municipalité).

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS  
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**Description des régimes****1. Date de la retraite**

a) Date de la retraite normale

À l'âge de 65 ans.

b) Date de la retraite facultative

Tout employé cadre, col bleu ou col blanc (catégories 1b, 4 et 5) peut prendre sa retraite, sans réduction de sa rente créditée, le premier jour de tout mois coïncidant avec ou suivant la date de son 60e anniversaire de naissance.

Tout employé policier, pompier ou cadre (policier/pompier) (catégories 1a, 2, 3, 6) peut prendre sa retraite, sans réduction de sa rente créditée, lorsque son âge et ses années de services totalisent 85, pourvu qu'il ait atteint l'âge de 55 ans ou le premier jour de tout mois coïncidant avec ou suivant la date de son 60e anniversaire de naissance.

c) Date de la retraite anticipée

Tout participant âgé de 50 ans ou plus qui est demeuré actif jusqu'à cinq ans avant la retraite facultative calculée en supposant que le participant demeure à l'emploi jusqu'à cette date, peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois précédant la date de sa retraite normale. Sa rente est alors réduite selon le tableau suivant :

Ajustement entre l'âge atteint et la date de la retraite facultative

Cadres, cols bleus et cols blancs

- rente normale 3/8 % par mois jusqu'à un maximum de 5 ans, par équivalence actuarielle par la suite.
- prestation de raccordement 3/8 % par mois jusqu'à un maximum de 5 ans, par équivalence actuarielle par la suite.

Policiers, pompiers et cadres (policiers/pompiers)

- rente normale 3/8 % par mois.
- prestation de raccordement par équivalence actuarielle.

Tout participant âgé de 50 ans ou plus, qui ne répond pas aux critères décrits au paragraphe précédent peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois précédant la date de sa retraite normale. Sa rente normale est alors réduite selon l'équivalence actuarielle entre l'âge de la retraite et l'âge de la retraite normale. De plus, aucune prestation de raccordement n'est payable.

**2. Prestation normale de retraite**

Une rente annuelle égale à la somme de :

a) Pour les employés cadres, cols bleus ou cols blancs (catégories 1b, 4 et 5), 2,0 % de son salaire final moyen - cinq ans, multiplié par le nombre d'années de service reconnues.

Pour les employés policiers, pompiers ou cadres (policiers/pompiers) (catégories 1a, 2, 3, 6), 2,0 % de son salaire final moyen - cinq ans, multiplié par 1,02 et par le nombre d'années de service reconnues.

b) 2,0 % de la rémunération additionnelle indexée de chacune des années de service reconnues.

**3. Prestations de raccordement**

Le participant policier, pompier ou cadre (policier/pompier) qui prend une retraite facultative reçoit une prestation de raccordement égale à la somme des éléments suivants :

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS  
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

a) de la retraite jusqu'au 1er jour du mois qui précède ou coïncide avec la date à laquelle il atteint l'âge de 60 ans, 0,6 % du salaire final moyen - cinq ans, multiplié par 1,02 pour chaque année de service reconnue à compter du 1er juillet 2012.

b) du 1er jour du mois qui suit la date à laquelle il atteint l'âge de 60 ans jusqu'au 1er jour du mois qui suit ou coïncide avec la date à laquelle il atteint l'âge de 65 ans, la pension de la sécurité de la vieillesse annuelle maximale payable à la date de la cessation de participation multipliée par la proportion que représente le nombre d'années de service reconnues à compter du 1er juillet 2012 sur 30.

Le participant cadre, col bleu ou col blanc (catégories 1b, 4 et 5) qui prend une retraite facultative reçoit une prestation de raccordement égale à la somme des éléments suivants :

a) de la retraite jusqu'au 1er jour du mois qui précède ou coïncide avec la date à laquelle il atteint l'âge de 60 ans, 0,6 % du minimum entre le salaire final moyen - cinq ans et le maximum des gains admissibles moyen - cinq ans pour chaque année de service reconnue à compter du 1er janvier 2013.

b) de la retraite jusqu'au 1er jour du mois qui précède ou coïncide avec la date à laquelle il atteint l'âge de 65 ans, la pension de la sécurité de la vieillesse annuelle maximale payable à la date de la cessation de participation multipliée par la proportion que représente le nombre d'années de service reconnues à compter du 1er janvier 2013 sur 30.

#### **4. Prestation en cas de cessation de service**

Si un participant quitte le service de la Ville, il a alors droit à une rente différée payable à la date normale de retraite.

Par ailleurs, les participants ayant quitté le service de la Ville depuis la dernière évaluation actuarielle et n'ayant pas demandé l'acquiescement de leur droit avant le 31 décembre 2012 ont droit à la prestation de décès avant la retraite en lieu et place de la prestation de cessation de service. Certains participants ont également eu droit à la prestation de décès avant la retraite en lieu et place de la prestation de cessation de service à l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2009.

#### **5. Prestation de décès**

a) Avant la retraite

Au décès du participant, son bénéficiaire a alors droit à la valeur actuelle de la rente différée payable à la date de retraite facultative calculée comme si le participant était demeuré actif jusqu'à cette date. Cette rente inclut la prestation de raccordement. La valeur considère le fait que la rente viagère et la prestation de raccordement sont indexées jusqu'à la date de la retraite facultative en fonction de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation, sujette à une indexation maximale annuelle de 3 %.

b) Après la retraite

Au décès d'un participant qui recevait une rente du régime, les paiements de rente sont continués, s'il y a lieu, à son bénéficiaire, jusqu'à ce que 120 paiements mensuels de rente aient été effectués, incluant les paiements effectués au participant de son vivant.

#### **6. Indexation des rentes différées**

Pour les années de service à compter du 1er janvier 2001

Le montant de cette rente est ajusté le 31 décembre de chaque année après la cessation de participation jusqu'à l'âge de 55 ans ainsi qu'une dernière fois à la date où le participant atteint cet âge. Cet ajustement annuel correspond à 50 % de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation de l'année, sans toutefois être inférieur à 0 % ni

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS  
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

être supérieur à 2 %.

**7. Indexation avant la retraite**

Les créances de rente calculées sur la rémunération additionnelle sont indexées à chaque année avant la cessation de participation active, selon l'augmentation du salaire industriel moyen sujet à un maximum de 3 % par année.

**8. Invalidité**

Tout employé invalide est exonéré de verser sa cotisation au régime à compter du 1er janvier 2013 dans le cas d'une invalidité long terme sauf pour les employés policiers, pompiers ou cadre (policiers/pompiers) (catégories 1a, 2, 3, 6).

**9. Règle du 50 % (cotisations excédentaires)**

Lors de la cessation de participation, l'employeur doit financer au moins 50 % de la valeur de toute prestation résultant des années de service reconnues à compter du 1er janvier 1990.

**10. Cotisations**

a) Cotisations salariales

Pour l'employé cadre, col bleu ou col blanc (catégories 1b, 4 et 5), 7,60 % de son salaire et de sa rémunération additionnelle. Toutefois, une cotisation de 1,40 % de son salaire et de sa rémunération additionnelle est requise envers le fonds de stabilisation (voir la section 11).

Pour les employés policiers, pompiers ou cadres (policiers/pompiers) (catégories 1a, 2, 3,6), 10,00 % de son salaire et de sa rémunération additionnelle.

b) Cotisation patronale

Sous réserve d'une utilisation de l'excédent d'actif prévu au règlement, la cotisation patronale pour toute année est le montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour assurer la capitalisation complète des créances de rente, prestations et remboursements payables aux employés eu égard à leurs services durant cette année.

En plus de la cotisation prévue au paragraphe précédent, l'employeur doit verser à la caisse le montant nécessaire, selon les estimations de l'actuaire, pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la loi.

**11. Fonds de stabilisation**

À compter du 1er janvier 2013, un fonds de stabilisation est créé pour les employés cadre, col bleu et col blanc (catégories 1b, 4 et 5). Ce fonds est financé à même les cotisations des employés.

Le fonds de stabilisation et la cotisation additionnelle reliée à l'indexation sont utilisés en priorité pour financer toute perte d'expérience (service postérieur à 2012) et tout déficit (service postérieur à 2012), le cas échéant.

L'indexation pouvant être accordée par le fonds de stabilisation (service postérieur à 2012) est sujette aux limites imposées par les législations applicables et ne peut excéder une indexation de 50 % de l'IPC de l'année, sujet à un maximum de 1,25 % par année.

L'indexation pouvant être accordée est déterminée sur la base de l'indexation à long terme de toutes les rentes créditées pour le service à compter du 1er janvier 2013, qui peut être accordée si on utilisait le montant global du fonds de stabilisation.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

L'indexation est accordée sans rattrapage (indexations annuelles non accordées), le cas échéant et se limite à l'indexation des rentes servies pour la période de trois ans qui suit la date de l'évaluation actuarielle.

Seule la portion de l'actif total du régime en capitalisation (somme du compte général et du fonds de stabilisation) qui excède le passif actuariel augmenté de la provision pour écart défavorable (PED) peut être utilisée aux fins d'accorder l'indexation de 3 ans.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	4 (33 098 600)	(27 941 900)
Charge de l'exercice	5 ( 20 809 500 )	( 20 997 600 )
Cotisations versées par l'employeur	6 15 787 800	15 840 900
Actif (passif) à la fin de l'exercice	7 <u>(38 120 300)</u>	<u>(33 098 600)</u>
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	8 461 300 400	428 338 600
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 ( 544 153 800 )	( 523 727 900 )
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	10 (82 853 400)	(95 389 300)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	11 44 733 100	62 290 700
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	12 (38 120 300)	(33 098 600)
Provision pour moins-value	13 ( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	14 <u>(38 120 300)</u>	<u>(33 098 600)</u>
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes en cause	15 <u>2</u>	<u>2</u>
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	16 461 300 400	428 338 600
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	17 ( 544 153 800 )	( 523 727 900 )
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	18 ( 82 853 400 )	( 95 389 300 )
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	19 17 154 900	16 951 800
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	20 (126 100)	(21 762 200)
	21 17 028 800	(4 810 400)
Cotisations salariales des employés	22 ( 8 522 300 )	( 8 535 600 )
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	23 ( )	( )
	24 8 506 500	(13 346 000)
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	25 6 174 000	6 711 100
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	26 126 100	21 762 200
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	27	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	28	
Variation de la provision pour moins-value	29	
Autres	30	
-	31	
-	32	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	33 <u>14 806 600</u>	<u>15 127 300</u>
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	34 30 591 500	28 278 300
Rendement espéré des actifs	35 ( 24 588 600 )	( 22 408 000 )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	36 <u>6 002 900</u>	<u>5 870 300</u>
Charge de l'exercice	<u>20 809 500</u>	<u>20 997 600</u>

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	2015	2014
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	37 36 012 400	39 570 900
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	38 ( 24 588 600 )	( 22 408 000 )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	39 11 423 800	17 162 900
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	40 (166 300)	(8 300 900)
Prestations versées au cours de l'exercice	41 27 360 700	26 248 900
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 8)	42 460 377 000	449 485 600
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	43	
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 9		
À titre de réserve pour abolition d'indexation excédentaire	44	
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45 3 254 000	457 700
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46 16	17
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation</b>		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47 5,90 %	5,90 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48 5,90 %	5,75 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49 3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50 2,50 %	2,50 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	51 %	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	52 %	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	53	
Autres hypothèses économiques		
-	54	
-	55	

**B) RÉGIMES NON CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

	Régimes supplémentaires de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	56 2	57 1	58

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

**RÉGIME D'APPOINT**

Pour certains cadres, ce régime couvre la rente découlant de la différence entre la rente qui serait pourvue par le régime de base sans l'application des limites fiscales et la rente effectivement payable par le régime de base.

**RENTES PAYABLES PAR LA VILLE**

Ce programme est constitué des rentes payables directement par les fonds de la Ville à la suite du programme de départ assisté (PDA) de 2007.

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE**

Ce régime est éligible aux retraités à partir de 50 ans. Les garanties couvrent en partie l'assurance vie de base, l'assurance décès ou mutilation par accident, l'assurance-vie des

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

personnes à charge, l'assurance maladie et l'assurance soins dentaires.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Passif au début de l'exercice	59 ( 26 902 500 )	( 26 213 900 )
Charge de l'exercice	60 ( 1 236 800 )	( 1 325 500 )
Prestations ou primes versées par l'employeur	61 647 300	636 900
Passif à la fin de l'exercice	62 ( <u>27 492 000</u> )	( <u>26 902 500</u> )
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	63 ( 25 409 400 )	( 24 126 400 )
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	64 (2 082 600)	(2 776 100)
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65 ( <u>27 492 000</u> )	( <u>26 902 500</u> )

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	2015	2014
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	66 674 400	719 400
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	67 (10 500)	
	68 663 900	719 400
Prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	69 ( )	( )
	70 663 900	719 400
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	71 (357 000)	(387 500)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime	72	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	73	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	74	
Autres		
-	75	
-	76	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	77 306 900	331 900
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	78 929 900	993 600
Charge de l'exercice	79 1 236 800	1 325 500
<b>Informations complémentaires</b>		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	80 (336 500)	(343 400)
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	81 14	14
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation</b>		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	82 3,60 %	3,80 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	83 3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	84 2,50 %	2,50 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	85 5,53 %	5,70 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	86 4,00 %	4,00 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	87 2033	2034
Autres hypothèses économiques		
-	88	
-	89	

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 90 3

**Description des régimes et autres renseignements**

Les employés de la Société de transport du Saguenay participent à des régimes à cotisations déterminées qui prévoient le versement de prestations basées sur les cotisations salariales et patronales accumulées avec des intérêts en fonction du rendement de la caisse de retraite. La charge de la Société correspond aux cotisations qu'elle a dû verser en contrepartie des services rendus par les employés au cours de l'exercice. La Société n'a aucune obligation, relative aux régimes, autre que de verser sa cotisation annuelle. Actuellement, la cotisation annuelle des employés correspond à un montant variant de 4,5 % à 7 % de leur salaire et la Société doit verser un montant représentant 7 % à 10,5 % du salaire des employés.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur	91	<u>650 278</u>	<u>620 839</u>

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 92 7

**Description des régimes et autres renseignements**

Ville de Saguenay offre à certains de ses salariés des REER individuels. Les cotisations de l'employeur pour ces régimes correspondent à 10 % du salaire des employés.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Charge de l'exercice</b>		
Cotisations de l'employeur 93	<u>41 515</u>	<u>48 872</u>

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Participation au Régime de retraite des élus municipaux (RREM) 94  Oui  
 95  Non

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Nombre d'élus participants actifs à la fin de l'exercice 96	<u>19</u>	<u>19</u>

**Description du régime**

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Cotisations des élus au RREM</b> 97	<u>48 571</u>	<u>48 932</u>
<b>Charge de l'exercice</b>		
Contributions de l'employeur au RREM 98	163 685	164 904
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM 99	<u>74 856</u>	<u>69 357</u>
100	<u>238 541</u>	<u>234 261</u>

**Note**

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2015**

<b>Administration municipale</b>		
Dettes à long terme	1	394 537 519
<b>Ajouter</b>		
Activités d'investissement à financer	2	33 551 356
Activités de fonctionnement à financer	3	16 418 932
Dettes en cours de refinancement	4	
Autres		
-	5	
-	6	
<b>Déduire</b>		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé	7	
Débiteurs	8	8 196 295
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	9	34 013 647
Autres montants	10	3 566 757
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	11	1 931 692
Autres		
- Revenus futurs vs à financer	12	15 566 919
-	13	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	14	381 232 497
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés</b>	15	6 918 576
Endettement net à long terme	16	388 151 073
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes</b>		
Municipalité régionale de comté	17	
Communauté métropolitaine	18	
Autres organismes	19	
Endettement total net à long terme	20	388 151 073
Quote-part dans la dette à long terme de l'agglomération (pour les municipalités reconstituées liées à une agglomération fonctionnant par quotes-parts)	21	
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	22	388 151 073
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	1 190 846
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus)	24	36 706 176

---

# RENSEIGNEMENTS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	<b>Administration municipale</b>		<b>Données consolidées</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Réalisations</b>	
<b>TAXES</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>					
Taxes générales					
Taxe foncière générale	1	179 989 150	181 727 835	181 727 835	176 101 113
Taxes spéciales					
Service de la dette	2				
Activités de fonctionnement	3				
Activités d'investissement	4				
Taxes de secteur					
Taxes spéciales					
Service de la dette	5	1 800	1 824	1 824	22 736
Activités de fonctionnement	6		5 640	5 640	41 996
Activités d'investissement	7				
Autres	8				
	9	179 990 950	181 735 299	181 735 299	176 165 845
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>					
Taxes, compensations et tarification					
Services municipaux					
Eau	10	10 380 080	10 095 662	10 095 662	9 329 873
Égout	11	8 667 825	8 749 179	8 749 179	7 788 028
Traitement des eaux usées	12				
Matières résiduelles	13	8 476 920	8 551 036	8 551 036	7 202 157
Autres					
-Centre - ville	14	38 000	35 768	35 768	35 451
-Zone Talbot	15	90 000	97 037	97 037	86 451
-	16				
Centres d'urgence 9-1-1	17	730 000	799 620	799 620	747 130
Service de la dette	18	34 090	34 148	34 148	34 594
Activités de fonctionnement	19				
Activités d'investissement	20				
	21	28 416 915	28 362 450	28 362 450	25 223 684
Taxes d'affaires					
Sur l'ensemble de la valeur locative	22				
Autres	23				
	24				
	25	28 416 915	28 362 450	28 362 450	25 223 684
	26	208 407 865	210 097 749	210 097 749	201 389 529

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2015	Réalisations 2015	Réalisations 2015	Réalisations 2014
<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>				
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	27	1 244 400	1 448 094	1 388 620
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	28	51 060	39 242	46 610
Taxes d'affaires	29			
Compensations pour les terres publiques	30	80 300	80 335	80 335
	31	1 375 760	1 567 671	1 515 565
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	32	3 506 085	3 469 510	4 133 234
Cégeps et universités	33	3 070 790	3 088 271	3 624 796
Écoles primaires et secondaires	34	3 566 320	3 617 519	4 107 493
	35	10 143 195	10 175 300	11 865 523
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	36			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39			
	40	11 518 955	11 742 971	13 381 088
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>				
Taxes sur la valeur foncière	41	5 465 840	5 488 139	5 417 782
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	42	139 955	139 299	123 740
Taxes d'affaires	43			
	44	5 605 795	5 627 438	5 541 522
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
Taxes sur la valeur foncière	45			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	46			
	47			
<b>AUTRES</b>				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	48	3 035 000	3 075 725	2 919 531
Autres	49	186 000	186 512	187 354
	50	3 221 000	3 262 237	3 106 885
	51	20 345 750	20 632 646	22 029 495

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2015	Réalisations 2015	Réalisations 2015	Réalisations 2014
<b>TRANSFERTS</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	52	98 503	98 503	215 380
<b>Sécurité publique</b>				
Police	53			
Sécurité incendie	54			
Sécurité civile	55			3 765
Autres	56			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	57	1 055 765	1 051 837	1 233 732
Enlèvement de la neige	58			
Autres	59			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	60		2 426 330	2 423 983
Transport adapté	61		1 652 583	1 609 277
Transport scolaire	62			
Autres	63			
Transport aérien	64			
Transport par eau	65	1 133 620	1 130 659	1 122 432
Autres	66			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	67	90 490	199 153	136 423
Réseau de distribution de l'eau potable	68	827 170	717 702	576 481
Traitement des eaux usées	69		9 055	3 828
Réseaux d'égout	70	227 370	205 385	153 090
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	71			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	72			
Tri et conditionnement	73			
Autres	74			
Autres	75			
Cours d'eau	76			
Protection de l'environnement	77			
Autres	78			
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	79			
Sécurité du revenu	80			
Autres	81			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	82			
Rénovation urbaine	83	29 310	999 743	1 822 299
Promotion et développement économique	84	710 000	95 760	1 689 511
Autres	85		703 526	103 723
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	86	1 812 680	1 796 179	1 796 957
Activités culturelles				
Bibliothèques	87	361 450	389 736	794 637
Autres	88	705 640	827 636	757 491
<b>Réseau d'électricité</b>	89			
	90	6 953 495	7 917 677	14 443 009

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2015	Réalisations 2015	Réalisations 2015	Réalisations 2014
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	91			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	92			
Sécurité incendie	93			
Sécurité civile	94			
Autres	95			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	96	3 688 527	3 688 527	950 081
Enlèvement de la neige	97			
Autres	98			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	99		1 424 616	209 076
Transport adapté	100			
Transport scolaire	101			
Autres	102			
Transport aérien	103			
Transport par eau	104			
Autres	105			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	106	525 133	525 133	(142 330)
Réseau de distribution de l'eau potable	107	4 256 925	6 499 841	71 165
Traitement des eaux usées	108	525 133	525 133	
Réseaux d'égout	109	4 256 925	1 575 400	71 165
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	110			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	111			
Tri et conditionnement	112			
Autres	113			
Autres	114			
Cours d'eau	115			
Protection de l'environnement	116			
Autres	117			
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	118			
Sécurité du revenu	119			
Autres	120			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	121			
Rénovation urbaine	122			
Promotion et développement économique	123			
Autres	124			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	125	700 000	5 467	315 940
Activités culturelles				
Bibliothèques	126			
Autres	127	100 000	22 950	22 950
<b>Réseau d'électricité</b>	128			
	129	9 313 850	12 842 451	14 267 067
				1 475 097

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	<u>Administration municipale</u>		<u>Données consolidées</u>	
	<b>Budget 2015</b>	<b>Réalisations 2015</b>	<b>Réalisations 2015</b>	<b>Réalisations 2014</b>
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>				
Regroupement municipal	130			
Péréquation	131			
Réorganisation municipale	132			
Neutralité	133			
Diversification des revenus	134			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	2 126 402	2 126 402	
Programme d'aide financière aux MRC	136	20 616	20 616	
Autres	137	700 000	752 291	768 270
	138	700 000	2 899 309	768 270
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	139	16 967 345	23 659 437	16 686 376

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**Non audité**

	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2015	Réalisations 2015	Réalisations 2015	Réalisations 2014
<b>SERVICES RENDUS</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
Administration générale				
Application de la loi	140			
Évaluation	141			
Autres	142			
	143			
Sécurité publique				
Police	144	145 600	197 553	173 789
Sécurité incendie	145		197 553	
Sécurité civile	146			
Autres	147			
	148	145 600	197 553	173 789
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	149			
Enlèvement de la neige	150			
Autres	151			
Transport collectif	152			
Autres	153			
	154			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	155	5 460	5 618	5 508
Réseau de distribution de l'eau potable	156		5 618	
Traitement des eaux usées	157			
Réseaux d'égout	158			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	159	527 560	575 134	523 184
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	160	552 780	552 780	557 238
Tri et conditionnement	161		552 780	
Autres	162			
Autres	163			
Cours d'eau	164			
Protection de l'environnement	165			
Autres	166			
	167	1 085 800	1 133 532	1 085 930
Santé et bien-être				
Logement social	168			
Autres	169			
	170			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	171			
Rénovation urbaine	172			
Promotion et développement économique	173			
Autres	174			
	175			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	176			
Activités culturelles				
Bibliothèques	177			
Autres	178			
	179			
Réseau d'électricité	180			
	181	1 231 400	1 331 085	1 259 719

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
SERVICES RENDUS (suite)	2015	2015	2015	2014
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>				
Administration générale	182	721 645	1 185 946	1 138 004
Sécurité publique	183	1 073 100	1 704 825	1 452 868
Transport				
Réseau routier	184	331 600	392 358	334 427
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	185		3 670 732	3 855 935
Transport adapté	186		170 835	155 593
Transport scolaire	187			
Autres	188	422 100	496 299	1 080 232
Autres	189			
Hygiène du milieu	190	978 000	695 379	1 129 737
Santé et bien-être	191			
Aménagement, urbanisme et développement	192	262 200	430 691	440 993
Loisirs et culture	193	2 096 725	2 227 051	1 999 695
Réseau d'électricité	194	46 092 600	47 768 160	46 619 158
	195	51 977 970	54 900 709	58 206 642
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	196	53 209 370	56 231 794	59 466 361
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>				
Licences et permis	197	800 300	874 418	736 042
Droits de mutation immobilière	198	4 500 000	3 976 199	4 366 806
Droits sur les carrières et sablières	199	750 000	750 000	720 663
Autres	200	8 000	11 016	26 094
	201	6 058 300	5 611 633	5 849 605
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>	202	3 800 000	4 567 475	3 929 144
<b>INTÉRÊTS</b>	203	1 500 000	2 277 883	1 906 597
<b>AUTRES REVENUS</b>				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	204	600 000	(53 005)	54 616
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	205			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	206			
Contributions des promoteurs	207	2 293 310	665 813	3 716 823
Contributions des automobilistes pour le transport en commun	208			
			2 765 308	2 775 286
Contributions des organismes municipaux	209			
Autres contributions	210		255 198	568 203
Autres	211	3 550 000	1 257 670	3 697 658
	212	6 443 310	2 125 676	10 812 586

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	Administration municipale				Données consolidées		
	Budget 2015	Réalizations 2015			Réalizations 2015	Réalizations 2014	
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total			
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>							
Conseil	1	3 995 093	4 106 851	59 325	4 166 176	4 162 976	4 939 856
Application de la loi	2	1 672 514	2 002 874	16 001	2 018 875	2 018 875	1 622 294
Gestion financière et administrative	3	14 956 909	12 948 286	303 918	13 252 204	13 252 204	13 448 070
Greffe	4	1 678 120	1 584 552	61 224	1 645 776	1 645 776	1 586 834
Évaluation	5	2 450 504	1 987 052	178 264	2 165 316	2 165 316	2 496 386
Gestion du personnel	6	3 868 725	3 424 483	76 675	3 501 158	3 501 158	4 059 304
Autres	7	4 598 245	4 353 932	336 022	4 689 954	4 689 707	5 979 750
	8	33 220 110	30 408 030	1 031 429	31 439 459	31 436 012	34 132 494
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>							
Police	9	35 028 824	34 550 475	1 063 558	35 614 033	35 614 033	35 357 935
Sécurité incendie	10	16 646 602	15 965 219	874 832	16 840 051	16 840 051	16 503 145
Sécurité civile	11		7 000		7 000	7 000	4 623
Autres	12	952 261	849 942		849 942	849 942	811 754
	13	52 627 687	51 372 636	1 938 390	53 311 026	53 311 026	52 677 457
<b>TRANSPORT</b>							
Réseau routier							
Voirie municipale	14	8 709 704	7 490 989	12 184 998	19 675 987	19 675 987	19 393 675
Enlèvement de la neige	15	17 626 507	18 397 214	785 272	19 182 486	19 182 486	19 973 916
Éclairage des rues	16	2 312 174	2 241 120	25 324	2 266 444	2 266 444	2 266 937
Circulation et stationnement	17	1 872 294	2 030 702	218 910	2 249 612	2 249 612	2 443 035
Transport collectif							
Transport en commun	18	10 243 921	10 848 547	51 641	10 900 188	21 771 922	23 046 894
Transport aérien	19	103 217	107 030	109 038	216 068	216 068	251 811
Transport par eau	20	584 995	598 155	826 492	1 424 647	1 424 647	1 427 446
Autres	21						
	22	41 452 812	41 713 757	14 201 675	55 915 432	66 787 166	68 803 714

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**Non audité**

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2015	Réalizations 2015			Réalizations 2015	Réalizations 2014
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	4 145 455	3 868 740	974 355	4 843 095	4 843 095	4 848 654
Réseau de distribution de l'eau potable	24	8 102 509	8 247 735	4 801 306	13 049 041	13 049 041	12 470 226
Traitement des eaux usées	25	4 122 012	4 112 275	2 772 301	6 884 576	6 884 576	6 947 173
Réseaux d'égout	26	2 881 203	2 642 362	3 436 934	6 079 296	6 079 296	6 055 764
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	27	3 429 020	3 308 224	54 193	3 362 417	3 362 417	3 044 635
Élimination	28	5 605 462	5 679 800	482 117	6 161 917	6 161 917	6 280 415
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	29	2 017 481	1 918 644	34 133	1 952 777	1 952 777	1 964 937
Tri et conditionnement	30	803 584	727 763	190 119	917 882	917 882	972 674
Matières organiques							
Collecte et transport	31	405 000	397 634		397 634	397 634	384 861
Traitement	32	84 500	45 024		45 024	45 024	41 065
Matériaux secs	33	1 880 250	1 522 518		1 522 518	1 522 518	1 760 537
Autres	34			12 791	12 791	12 791	
Plan de gestion	35						
Autres	36						
Cours d'eau	37		35 000	389	35 389	35 389	389
Protection de l'environnement	38	134 527	233 173	2 448	235 621	235 621	242 538
Autres	39						
	40	33 611 003	32 738 892	12 761 086	45 499 978	45 499 978	45 013 868
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>							
Logement social	41	1 361 500	1 076 540		1 076 540	1 076 540	1 481 166
Sécurité du revenu	42						
Autres	43	456 000	527 815	2 341	530 156	530 156	755 531
	44	1 817 500	1 604 355	2 341	1 606 696	1 606 696	2 236 697
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>							
Aménagement, urbanisme et zonage	45	10 234 976	10 687 627	606 851	11 294 478	11 294 478	10 013 614
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	46						
Autres biens	47		3 268 127		3 268 127	3 268 127	4 335 589
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	48	11 250 198	11 170 488	171 410	11 341 898	13 012 298	13 440 161
Tourisme	49			314 156	314 156	314 156	298 613
Autres	50						
Autres	51						
	52	21 485 174	25 126 242	1 092 417	26 218 659	27 889 059	28 087 977

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	Administration municipale				Données consolidées		
	Budget 2015	Réalizations 2015			Réalizations 2015	Réalizations 2014	
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total			
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>							
Activités récréatives							
Centres communautaires	53	1 524 282	1 291 397	1 988 703	3 280 100	3 280 100	3 334 316
Patinoires intérieures et extérieures	54	7 661 765	7 768 014	1 361 739	9 129 753	9 129 753	8 837 284
Piscines, plages et ports de plaisance	55	1 539 706	1 599 467	94 825	1 694 292	1 694 292	1 657 202
Parcs et terrains de jeux	56	5 533 811	5 744 109	1 810 690	7 554 799	7 501 993	6 844 154
Parcs régionaux	57						
Expositions et foires	58	2 057 195	2 464 113	28 103	2 492 216	2 492 216	1 514 150
Autres	59	1 353 818	1 597 738	281 893	1 879 631	1 879 160	1 568 324
	60	19 670 577	20 464 838	5 565 953	26 030 791	25 977 514	23 755 430
Activités culturelles							
Centres communautaires	61	9 153 965	11 573 035	469 280	12 042 315	12 042 315	7 949 029
Bibliothèques	62	5 177 395	5 309 895	431 874	5 741 769	5 741 769	6 107 695
Patrimoine							
Musées et centres d'exposition	63	1 324 528	2 009 636	592 138	2 601 774	2 601 774	2 078 765
Autres ressources du patrimoine	64	141 738	132 262	48 731	180 993	180 993	127 307
Autres	65	1 767 014	2 006 321	74 048	2 080 369	2 099 411	2 236 142
	66	17 564 640	21 031 149	1 616 071	22 647 220	22 666 262	18 498 938
	67	37 235 217	41 495 987	7 182 024	48 678 011	48 643 776	42 254 368
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	68	35 408 231	35 595 206	2 209 456	37 804 662	37 804 662	36 489 787
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>							
Dettes à long terme							
Intérêts	69	12 327 110	11 009 171		11 009 171	11 513 288	11 682 609
Autres frais	70	1 156 240	989 862		989 862	989 862	951 561
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	71	7 669 800	6 932 800		6 932 800	6 932 800	6 863 900
Autres	72	242 000	193 967		193 967	198 530	204 474
	73	21 395 150	19 125 800		19 125 800	19 634 480	19 702 544
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>	74	37 834 819	40 418 818	( 40 418 818 )			

## **Section II - Autres renseignements financiers**

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
<b>Section II - Autres renseignements financiers</b>	
<b>Taux global de taxation réel audité</b>	
Rapport de l'auditeur indépendant ou du vérificateur général sur le taux global de taxation réel	27
Taux global de taxation réel	28
<b>Autres renseignements non audités</b>	
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	32
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	32
Analyse de la dette à long terme consolidée	33
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	34
Analyse de la rémunération non consolidée	35
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	35
Analyse du coût des services municipaux non consolidé	36
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	37
Analyse de l'excédent (déficit) accumulé non consolidé	38
Fonds de roulement non consolidé - Capital autorisé	39
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés non consolidés	40
Excédent (déficit) de fonctionnement du réseau d'électricité à des fins fiscales non consolidé	41
Taux des taxes	42
Questionnaire	44
Autres renseignements sur l'organisme municipal	45
Certificat sur la richesse foncière aux fins de la péréquation de 2017	46
Attestation de transmission et de consentement à la diffusion	47

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

---

Aux membres du conseil,

J'ai effectué l'audit du taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de la Ville de Saguenay (ci-après « la ville »). Ce taux a été établi par la direction de la ville sur la base des dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) (ci-après « les exigences légales »).

*Responsabilité de la direction pour le taux global de taxation réel*

La direction est responsable de l'établissement du taux global de taxation réel conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement du taux global de taxation réel exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le taux global de taxation réel, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le taux global de taxation réel ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'établissement du taux global de taxation réel. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le taux global de taxation réel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement du taux global de taxation réel, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du taux global de taxation réel.

J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

*Opinion*

À mon avis, le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de la Ville a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

*Observations*

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que le taux global de taxation réel a été préparé afin de permettre à la Ville de se conformer à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19). En conséquence, il est possible que le taux global de taxation réel ne puisse se prêter à un usage autre.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

---

Rina Zampieri, CPA auditrice, CA  
201 rue Racine Est, Chicoutimi Qc, G7H 5B8, C.P. 8060

DATE 2016-04-22

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**CONCILIATION DES REVENUS DE TAXES NON CONSOLIDÉS**

Revenus de taxes avant ajouts et déductions	1	<u>210 786 236</u>
<b>Ajouter</b>		
Majoration en vertu de l'article 253.51 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) ci-après citée LFM	2	<u>                    </u>
<b>Déduire</b>		
Crédits en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ou d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité, de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) et des articles 92 et 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)	3	481 350
Dégrèvement en vertu de l'article 244.59 LFM	4	
Dégrèvement en vertu de l'article 253.36 LFM	5	
Crédit de taxe d'affaires en vertu de l'article 237 LFM	6	
Autres crédits de taxes, sauf l'escompte pour paiement avant l'échéance	7	2 805
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluations foncière et locative		
Montant relatif aux taxes foncières	8	204 332
Montant relatif à la taxe d'affaires sur la valeur locative	9	<u>                    </u>
	10	<u>688 487</u>
<b>Revenus de taxes</b>	11	<u>210 097 749</u>

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS**

Revenus de taxes		1	210 097 749
<b>Ajouter</b>			
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluation foncière		2	204 332
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales		3	<u>                    </u>
<b>Total partiel</b>		4	<u>210 302 081</u>
<b>Déduire</b>			
Taxes exclues en vertu de la réglementation (articles 261.5.3 à 261.5.8 LFM)			
Taxes d'affaires	5		
Taxes foncières imposées en vertu du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 208 LFM	6		
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	55 710 074	
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	799 620	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	<u>                    </u>	10 <u>56 509 694</u>
<b>Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel</b>		11	<u>153 792 387</u>

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES**

---

Évaluation des immeubles imposables effective <sup>1</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 <sup>2</sup>	1	<u>12 082 687 650</u>
Évaluation des immeubles imposables effective <sup>1</sup> au 31 décembre 2015 <sup>2</sup>	2	<u>12 134 046 450</u>
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (ligne 1 + ligne 2) ÷ 2	3	<u>12 108 367 050</u>

**CALCUL DU TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL<sup>3</sup>**

---

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	4	<u>153 792 387</u>
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel	5	<u>12 108 367 050</u>
<b>Taux global de taxation réel de 2015</b>	6	1   ,   2   7   0   1   / 100 \$

---

**ÉVALUATION NON AJUSTÉE DES IMMEUBLES IMPOSABLES<sup>1</sup>  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Évaluation des immeubles imposables effective au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 <sup>2</sup>	7	_____
Évaluation des immeubles imposables effective au 31 décembre 2015 <sup>2</sup>	8	_____
Évaluation non ajustée des immeubles imposables (ligne 7 + ligne 8) ÷ 2	9	_____

---

1. Compte tenu de l'ajustement pour l'étalement en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM, pour les municipalités qui s'en prévalent.

2. L'évaluation tient compte de toutes modifications qui ont un effet au 1<sup>er</sup> janvier ou au 31 décembre, selon le cas.

3. Articles 261.5.12 à 261.5.14 LFM.

---

## **AUTRES RENSEIGNEMENTS NON AUDITÉS**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2015	Réalisations 2015	Réalisations 2015	Réalisations 2014
<b>IMMOBILISATIONS</b>				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	5 256 925	5 111 414	3 426 641
Usines de traitement de l'eau potable	2	325 000	12 617 356	5 400 420
Usines et bassins d'épuration	3	475 000	566 602	507 914
Conduites d'égout	4	4 986 925	950 880	3 299 820
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	12 094 152	20 586 262	12 785 291
Ponts, tunnels et viaducs	7	400 000	184 657	458 792
Systèmes d'éclairage des rues	8		38 168	29 888
Aires de stationnement	9	47 535	1 780 842	1 247 625
Parcs et terrains de jeux	10	3 820 000	4 042 028	5 038 215
Autres infrastructures	11	50 000	174 429	83 412
Réseau d'électricité	12	600 000	961 102	937 898
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	3 885 000	7 888 156	4 316 733
Édifices communautaires et récréatifs	14	6 117 393	3 672 374	14 448 411
Améliorations locatives	15			
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			2 517 445
Autres	17	4 000 000	4 762 930	3 610 619
Ameublement et équipement de bureau	18	1 200 000	1 486 632	3 789 367
Machinerie, outillage et équipement divers	19	782 000	6 315 018	2 253 354
Terrains	20	1 900 000	477 843	3 007 237
Autres	21			61 407
	22	45 939 930	71 616 693	67 220 489

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23		4 774 261	3 426 641
Usines de traitement de l'eau potable	24		12 617 356	5 400 420
Usines et bassins d'épuration	25		566 602	507 914
Conduites d'égout	26		950 880	3 046 929
Autres infrastructures	27		21 151 889	12 623 573
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28		337 153	
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31			252 891
Autres infrastructures	32		5 654 497	7 019 650
Autres immobilisations	33		25 564 055	34 942 471
	34		71 616 693	67 220 489

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<b>Non audité</b>		<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Solde au 31 décembre</b>
<b>Dettes à long terme</b>					
Obligations et billets en monnaie canadienne	1	349 613 000	86 435 000	63 627 300	372 420 700
Obligations et billets en monnaies étrangères	2				
Autres dettes à long terme					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3	43 151 907	3 566 757	5 693 145	41 025 519
Organismes municipaux	4				
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5	908		908	
Autres	6				
	7	392 765 815	90 001 757	69 321 353	413 446 219
<b>La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :</b>					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	8				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	9				
Réserves financières et fonds réservés	10	3 409 358	177 036	3 586 394	
Fonds d'amortissement	11				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	12	7 677 397	512 017	1 943 600	6 245 814
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	13	326 536 035	81 026 604	56 855 933	350 706 706
De la municipalité (Société de transport en commun)	14				
	15	337 622 790	81 715 657	62 385 927	356 952 520
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	9 672 956	766 760	1 416 421	9 023 295
Organismes municipaux	17				
Autres tiers	18				
	19	9 672 956	766 760	1 416 421	9 023 295
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	20	89 218	3 783	93 001	
	21	9 762 174	770 543	1 509 422	9 023 295
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec					
Prêts	22	45 380 851	3 948 800	5 426 004	43 903 647
Autres	23		1 210 558	300 156	910 402
	24		2 356 199	(300 156)	2 656 355
	25	55 143 025	8 286 100	6 935 426	56 493 699
	26	392 765 815	90 001 757	69 321 353	413 446 219
Dettes en cours de refinancement	27	( )		( )	
Reclassement / Redressement	28				
	29	392 765 815	90 001 757	69 321 353	413 446 219

**Note**

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	<b>Administration municipale</b>		<b>Données consolidées</b>	
	<b>Budget 2015</b>	<b>Réalisations 2015</b>	<b>Réalisations 2015</b>	<b>Réalisations 2014</b>
<b>Administration générale</b>				
Application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	4			
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
<b>Transport</b>				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9			
Autres	10			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout	11			
Matières résiduelles	12			
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14			
Autres	15			
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	16			
Autres	17			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20			
Autres	21			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23			
<b>Réseau d'électricité</b>	24			
	25			

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**Non audité**

		Effectifs personnes/ année <sup>2</sup>	Semaine normale (heures)	Rémunération	Charges sociales	Total <sup>1</sup>
<b>Administration municipale</b>						
Cadres et contremaîtres	1	195,00	35,00	19 142 391	5 919 778	25 062 169
Professionnels	2	19,00	35,00	1 580 429	417 911	1 998 340
Cols blancs	3	382,00	35,00	21 862 434	6 791 542	28 653 976
Cols bleus	4	409,00	40,00	25 843 423	8 426 290	34 269 713
Policiers	5	193,00	39,00	18 786 916	5 592 707	24 379 623
Pompiers	6	117,00	42,00	8 770 760	2 801 007	11 571 767
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7					
	8	1 315,00		95 986 353	29 949 235	125 935 588
Élus	9	20,00		1 151 409	297 455	1 448 864
	10	1 335,00		97 137 762	30 246 690	127 384 452

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12	199 153		525 133		724 286
Réseau de distribution de l'eau potable	13	717 702		6 499 841		7 217 543
Traitement des eaux usées	14	9 055		525 133		534 188
Réseaux d'égout	15	205 385		1 575 400		1 780 785
Autres	16	8 900 452	702 594	3 799 589		13 402 635
	17	10 031 747	702 594	12 925 096		23 659 437

**ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX NON CONSOLIDÉ  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>		Charges avant amortissement	+	Amortissement des immo- bilisations	=	Charges	-	Services rendus	=	Coût des services municipaux		Frais de financement
<b>Administration générale</b>												
Application de la loi	1	2 002 874	27	16 001	53	2 018 875	79	105	2 018 875	131	104 237	
Évaluation	2	1 987 052	28	178 264	54	2 165 316	80	106	2 165 316	132	144 072	
Autres	3	26 418 104	29	837 164	55	27 255 268	81	107	1 185 946	133	1 779 608	
	4	30 408 030	30	1 031 429	56	31 439 459	82	108	1 185 946	134	2 027 917	
<b>Sécurité publique</b>												
Police	5	34 550 475	31	1 063 558	57	35 614 033	83	109	1 707 238	135	1 948 892	
Sécurité incendie	6	15 965 219	32	874 832	58	16 840 051	84	110	195 140	136	1 084 504	
Sécurité civile	7	7 000	33	59	7 000	85	111	7 000	137			
Autres	8	849 942	34	60	849 942	86	112	849 942	138			
	9	51 372 636	35	1 938 390	61	53 311 026	87	113	1 902 378	139	3 033 396	
<b>Transport</b>												
Réseau routier												
Voirie municipale	10	7 490 989	36	12 184 998	62	19 675 987	88	114	325 688	140	2 432 636	
Enlèvement de la neige	11	18 397 214	37	785 272	63	19 182 486	89	115	66 670	141	1 740 511	
Autres	12	4 271 822	38	244 234	64	4 516 056	90	116	4 516 056	142	83 743	
Transport collectif	13	11 553 732	39	987 171	65	12 540 903	91	117	496 299	143	356 088	
Autres	14		40	66			92	118		144	35 609	
	15	41 713 757	41	14 201 675	67	55 915 432	93	119	888 657	145	4 648 587	
<b>Hygiène du milieu</b>												
Eau et égout												
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	3 868 740	42	974 355	68	4 843 095	94	120	5 618	146	301 521	
Réseau de distribution de l'eau potable	17	8 247 735	43	4 801 306	69	13 049 041	95	121	553 164	147	697 710	
Traitement des eaux usées	18	4 112 275	44	2 772 301	70	6 884 576	96	122	528	148	316 903	
Réseaux d'égout	19	2 642 362	45	3 436 934	71	6 079 296	97	123	6 079 296	149	503 473	
Matières résiduelles												
Déchets domestiques et assimilés	20	8 988 024	46	536 310	72	9 524 334	98	124	575 134	150	133 237	
Matières recyclables	21	4 611 583	47	237 043	73	4 848 626	99	125	694 467	151	139 399	
Autres	22		48	74			100	126		152		
Cours d'eau	23	35 000	49	389	75	35 389	101	127	35 389	153	2 684	
Protection de l'environnement	24	233 173	50	2 448	76	235 621	102	128	235 621	154	26 844	
Autres	25		51	77			103	129		155		
	26	32 738 892	52	12 761 086	78	45 499 978	104	130	1 828 911	156	2 121 771	

**ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX NON CONSOLIDÉ (suite)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	Charges avant amortissement		Amortissement des immobilisations		Charges		Services rendus		Coût des services municipaux		Frais de financement	
			+	=	-	=						
<b>Santé et bien-être</b>												
Logement social	157	1 076 540	172	187	1 076 540	202	217	1 076 540	232			
Sécurité du revenu	158		173	188		203	218		233			
Autres	159	527 815	174	2 341	530 156	204	219	530 156	234			
	160	1 604 355	175	2 341	1 606 696	205	220	1 606 696	235			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>												
Aménagement, urbanisme et zonage	161	10 687 627	176	606 851	11 294 478	206	235 923	11 058 555	236	944 438		
Rénovation urbaine	162	3 268 127	177		3 268 127	207	194 294	3 073 833	237	748 968		
Promotion et développement économique	163	11 170 488	178	485 566	11 656 054	208	474	11 655 580	238	310 851		
Autres	164		179			209			239	74 897		
	165	25 126 242	180	1 092 417	26 218 659	210	430 691	25 787 968	240	2 079 154		
<b>Loisirs et culture</b>												
Activités récréatives	166	20 464 838	181	5 565 953	26 030 791	211	2 153 135	23 877 656	241	1 918 649		
Activités culturelles												
Bibliothèques	167	5 309 895	182	431 874	5 741 769	212	73 916	5 667 853	242	773 712		
Autres	168	15 721 254	183	1 184 197	16 905 451	213		16 905 451	243	1 074 270		
	169	41 495 987	184	7 182 024	48 678 011	214	2 227 051	46 450 960	244	3 766 631		
<b>Réseau d'électricité</b>												
	170	35 595 206	185	2 209 456	37 804 662	215	47 768 160	(9 963 498)	245	1 448 344		
	171	260 055 105	186	40 418 818	300 473 923	216	56 231 794	244 242 129	246	19 125 800		

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****Non audité**

		<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Rémunération</b>	1	3 377 992	3 664 993
<b>Charges sociales</b>	2	838 854	852 592
<b>Biens et services</b>	3	67 399 847	58 388 473
<b>Frais de financement</b>	4		
<b>Autres</b>	5		
	6	71 616 693	62 906 058

**ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**Non audité**

		2015	2014
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Solde au début de l'exercice	1	2 706 395	4 889 643
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	2		
Solde redressé au début de l'exercice	3	2 706 395	4 889 643
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	4	3 653 398	2 701 898
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	5	(2 606 395)	(3 156 467)
Activités d'investissement	6	(100 000)	(788 256)
Excédent de fonctionnement affecté	7	(1 500 000)	(1 000 000)
Réserves financières et fonds réservés	8		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	9		
Financement des investissements en cours	10	41 879	59 577
	11	(511 118)	(2 183 248)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	12	2 195 277	2 706 395
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Solde au début de l'exercice	13	1 000 000	
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	14		
Solde redressé au début de l'exercice	15	1 000 000	
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	16		
Activités d'investissement	17		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	18	1 500 000	1 000 000
Financement des investissements en cours	19		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20		
	21	1 500 000	1 000 000
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	22	2 500 000	1 000 000
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Solde au début de l'exercice	23	1 700 995	4 744 428
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	24		(1 820 621)
Solde redressé au début de l'exercice	25	1 700 995	2 923 807
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	26	6 447 502	(1 071 188)
Activités d'investissement	27	(1 992 887)	(2 226 447)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	28		
Financement des investissements en cours	29	570 804	2 074 823
	30	5 025 419	(1 222 812)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	31	6 726 414	1 700 995

**ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**Non audité**

	2015	2014
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Solde au début de l'exercice	32 ( 115 909 483 )	( 106 952 269 )
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	33	
Solde redressé au début de l'exercice	34 ( 115 909 483 )	( 106 952 269 )
<b>Augmentation de l'exercice</b>		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes capitalisés	35 ( )	( )
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes capitalisés		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36 ( )	( )
Autres	37 ( )	( )
Régimes non capitalisés	38 ( 589 500 )	( 702 400 )
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement		
Frais d'assainissement des sites contaminés	39 ( )	( )
Mesures transitoires relatives à la TVQ	40 ( )	( )
Utilisation du fonds général		
Utilisation du fonds de roulement	41 ( )	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42 ( )	( )
Autres	43 ( )	( )
	44 ( )	( )
	45 ( 589 500 )	( 702 400 )
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ	46 ( 2 625 000 )	( 3 500 000 )
Autre financement	47 ( 25 777 739 )	( 16 997 420 )
	48 ( 28 992 239 )	( 21 199 820 )
<b>Diminution de l'exercice</b>		
Affectations débitrices aux activités de fonctionnement	49 4 604 919	6 473 502
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités de fonctionnement	50 10 268 866	5 769 104
	51 14 873 785	12 242 606
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	52 ( 130 027 937 )	( 115 909 483 )
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Solde au début de l'exercice	53 (13 263 969)	(2 096 935)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	54	
Solde redressé au début de l'exercice	55 (13 263 969)	(2 096 935)
<i>Ajouter (déduire)</i>		
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	56 (9 242 022)	(9 032 634)
Virements		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	57 (41 879)	(59 577)
Excédent de fonctionnement affecté	58	
Réserves financières et fonds réservés	59 (570 804)	(2 074 823)
	60 (9 854 705)	(11 167 034)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	61 (23 118 674)	(13 263 969)
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
Solde au début de l'exercice	62 729 887 275	714 076 742
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	63	
Solde redressé au début de l'exercice	64 729 887 275	714 076 742
<i>Ajouter (déduire)</i>		
Affectations et virements		
Activités de fonctionnement		
Excédent de fonctionnement affecté	65	
	66	
Variation résiduelle de l'exercice	67 23 563 428	15 810 533
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	68 753 450 703	729 887 275

**FONDS DE ROULEMENT NON CONSOLIDÉ  
CAPITAL AUTORISÉ  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**Non audité**

	<u>RÈGLEMENT N°</u>	<u>MONTANT AUTORISÉ</u>
CAPITAL AUTORISÉ AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER	1	<u>3 303 155</u>
Augmentation		
À même l'excédent de fonctionnement	<u>2</u>	
Par l'imposition d'une taxe spéciale	<u>3</u>	
Par l'adoption d'un règlement d'emprunt	<u>4</u>	
	5	<u>3 303 155</u>
Diminution		
	<u>6</u>	
CAPITAL AUTORISÉ AU 31 DÉCEMBRE	7	<u>3 303 155</u>

**SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS NON CONSOLIDÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

*Non audité*

	<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>Redressement aux exercices antérieurs (note 20)</b>	<b>Règlements d'emprunt fermés</b>		<b>Utilisation de l'exercice</b>	<b>Virement</b>	<b>Solde au 31 décembre</b>
			<b>Activités de fonctionnement</b>	<b>Activités d'in- vestissement</b>			
Montant non réservé	1 205 387		19 333	563 278	( 1 205 387 )		582 611
Montant réservé pour le service de la dette							
	1 205 387		19 333	563 278	( 1 205 387 )		582 611

**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ  
À DES FINS FISCALES NON CONSOLIDÉ  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>Non audité</i>	<b>2015</b>		<b>2014</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Revenus</b>			
Ventes d'électricité			
Domestique et agricole	1	26 465 000	27 345 347
Générale et institutionnelle	2	11 060 000	11 427 906
Industrielle	3		
Autres	4	8 188 600	8 424 856
Autres revenus	5	1 079 000	1 306 647
	6	46 792 600	48 520 451
<b>Charges</b>			
Achat d'énergie	7	30 500 000	30 931 249
Taxe sur le revenu brut	8		
Frais d'exploitation	9	6 608 231	6 436 607
Autres frais	10		
Frais de financement	11	1 448 344	1 448 344
Amortissement des immobilisations	12	1 985 661	2 209 456
	13	40 542 236	41 025 656
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14	( 1 700 000 )	( 1 772 650 )
	15	38 842 236	39 253 006
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	16	7 950 364	9 361 635
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
<b>Immobilisations</b>			
Amortissement	17	1 985 661	2 209 456
Produit de cession	18		
(Gain) perte sur cession	19		
Réduction de valeur	20		
	21	1 985 661	2 209 456
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	22		
Remboursement de la dette à long terme	23	( 1 748 946 )	( 1 748 946 )
	24	(1 748 946)	(1 681 408)
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	25	( )	( )
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26		
Excédent de fonctionnement affecté	27		
Réserves financières et fonds réservés	28		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	29		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30		
	31		
	32	236 715	460 510
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	33	8 187 079	9 668 343

**TAUX DES TAXES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**Non audité****Taxes sur la valeur foncière****Du 100 \$ d'évaluation****Taxes générales**

Taxe foncière générale (taux unique)	1	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxe foncière générale (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	2	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	3	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	4	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	5	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	6	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	7	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux unique)	8	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	9	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	10	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	11	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	12	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	13	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	14	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux unique)	15	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	16	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	17	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	18	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	19	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	20	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	21	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux unique)	22	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	23	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	24	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	25	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	26	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	27	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	28	□ , □ □ □ □ □ \$

**TAUX DES TAXES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**Non audité****Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels**

(Montant fixe)

		<b>Par unité de logement</b>
Eau	1	1 1 8 , 0 0 \$
Égout	2	1 1 8 , 0 0 \$
Eau et égout	3	, \$
Traitement des eaux usées	4	, \$
Matières résiduelles	5	1 1 8 , 0 0 \$

**% de la valeur locative****Taxe d'affaires sur la valeur locative**

6    , %

**Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification**

Description	Taux	Code <sup>1</sup>	Préciser
Taxe gén. résiduelle - Chicoutimi	1,0332	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - Chicoutimi	1,1891	1	
Taxe gén. non résidentiels - Chicoutimi	3,0452	1	
Taxe gén. industriels - Chicoutimi	3,7899	1	
Taxe gén. terrains vagues - Chicoutimi	2,0326	1	
Taxe gén. agricoles - Chicoutimi	1,0332	1	
Taxe gén. résiduelle - Jonquière	1,0316	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - Jonquière	1,1861	1	
Taxe gén. non résidentiels - Jonquière	3,0560	1	
Taxe gén. industriels - Jonquière	3,8101	1	
Taxe gén. terrains vagues - Jonquière	2,0592	1	
Taxe gén. agricoles - Jonquière	1,0316	1	
Taxe gén. résiduelle - La Baie	1,0222	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - La Baie	1,1781	1	
Taxe gén. non résidentiels - La Baie	3,0953	1	
Taxe gén. industriels - La Baie	3,8218	1	
Taxe gén. terrains vagues - La Baie	2,0439	1	
Taxe gén. agricoles - La Baie	1,0222	1	
Taxe gén. résiduelle - Laterrière	,9733	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - Laterrière	1,1856	1	
Taxe gén. non résidentiels - Laterrière	2,7685	1	
Taxe gén. industriels - Laterrière	3,3101	1	
Taxe gén. terrains vagues - Laterrière	1,8645	1	
Taxe gén. agricoles - Laterrière	,9733	1	
Taxe gén. résiduelle - Canton	1,0203	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - Canton	1,1761	1	
Taxe gén. non résidentiels - Canton	2,9328	1	
Taxe gén. industriels - Canton	3,5234	1	
Taxe gén. terrains vagues - Canton	2,0197	1	
Taxe gén. agricoles - Canton	1,0203	1	

**TAUX DES TAXES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**Non audité**

Description	Taux	Code <sup>1</sup>	Préciser
Taxe gén. résiduelle - Lac-Kénogami	,9720	1	
Taxe gén. 6 logements ou + -Lac-Kénogami	1,1761	1	
Taxe gén. non résidentiels -Lac-Kénogami	2,7314	1	
Taxe gén. industriels - Lac-Kénogami	3,6758	1	
Taxe gén. terrains vagues - Lac-Kénogami	1,9122	1	
Taxe gén. agricoles - Lac-Kénogami	,9720	1	
Taxe gén. résiduelle - Shipshaw	1,0414	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - Shipshaw	1,1973	1	
Taxe gén. non résidentiels - Shipshaw	3,0534	1	
Taxe gén. industriels - Shipshaw	3,7981	1	
Taxe gén. terrains vagues - Shipshaw	2,0409	1	
Taxe gén. agricoles - Shipshaw	1,0414	1	
Eau au compteur	,3800	5	
Fosses septiques	60,0000	4	

1. Code : 1 - du 100 \$ d'évaluation

2 - du mètre carré

3 - du mètre linéaire

4 - tarif fixe (compensation)

5 - du 1 000 litres

6 - % de la valeur locative

7 - autres (préciser)

**QUESTIONNAIRE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<b>Non audité</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S.O.</b>
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé? Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats.	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3 <input checked="" type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	
2. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux municipalités à compter de 2020 seulement, une municipalité peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que la municipalité applique ces normes de façon anticipée?	5 <input type="checkbox"/>	6 <input checked="" type="checkbox"/>	
3. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)?	7 <input checked="" type="checkbox"/>	8 <input type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer les montants suivants :			
a) le montant total versé en 2015	9	481 350 \$	
b) le solde estimatif au 31 décembre 2015 des engagements en vertu du règlement concerné	10	\$	
4. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	11 <input checked="" type="checkbox"/>	12 <input type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer les montants versés pour l'exercice :			
a) crédits de taxes	13	\$	
b) autres formes d'aide	14	2 805 \$	
5. La municipalité a-t-elle reçu du MAPAQ des remboursements de taxes de 2015 pour des exploitations agricoles enregistrées?	15 <input checked="" type="checkbox"/>	16 <input type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	17	777 921 \$	
6. La municipalité a-t-elle reçu des revenus de taxes provenant d'une centrale thermique?	18 <input type="checkbox"/>	19 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	20	\$	
7. Quelle est la population saisonnière de la municipalité, soit la population qui s'ajoute au nombre d'habitants établi par décret?	21	22 <input checked="" type="checkbox"/>	

**QUESTIONNAIRE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<b>Non audité</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S.O.</b>
8. La municipalité a-t-elle la compétence de percevoir les droits en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	23 <input checked="" type="checkbox"/>	24 <input type="checkbox"/>	
Si oui, a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.1 de la LCM au cours de l'exercice?	25 <input checked="" type="checkbox"/>	26 <input type="checkbox"/>	
9. La municipalité applique-t-elle les nouvelles normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMOT?	27 <input checked="" type="checkbox"/>	28 <input type="checkbox"/>	29 <input type="checkbox"/>
<b>Les questions 10 et 11 s'adressent aux municipalités ayant des compétences de MRC seulement</b>			
10. La municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	30 <input checked="" type="checkbox"/>	31 <input type="checkbox"/>	
11. La municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	32 <input type="checkbox"/>	33 <input checked="" type="checkbox"/>	

**AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME MUNICIPAL  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**ORGANISME MUNICIPAL**

Adresse 201, rue Racine Est, C.P. 8060  
(no) (rue)  
Chicoutimi ( Québec ) G7H 5B8  
(Municipalité) (Code postal)

Téléphone (418) 698-3000 5302  
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (418) 541-5961  
(ind. rég.) (numéro)

Courriel greffe@ville.saguenay.qc.ca

**TRÉSORIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Nom Christine Tremblay, CPA, CA

Téléphone (418) 698-3030 2104  
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (418) 698-3049  
(ind. rég.) (numéro)

Courriel christine.tremblay@ville.saguenay.qc.ca

**AUDITEUR INDÉPENDANT**

Nom Mallette, SENCRL

Titre CPA auditeur, CA

Adresse 198, rue Racine Est, bureau 301, CP 8360  
(no) (rue)  
Chicoutimi ( Québec ) G7H 5G7  
(Municipalité) (Code postal)

Téléphone (418) 693-8888  
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (418) 693-9087  
(ind. rég.) (numéro)

Courriel paul.gilbert@mallette.ca

Responsable du dossier Paul Gilbert, CPA auditeur, CA

**VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (s'il y a lieu)**

Nom Rina Zampieri, CPA auditrice, CA

Titre Vérificatrice générale

Adresse 201, rue Racine Est, C.P. 8060  
(no) (rue)  
Chicoutimi ( Québec ) G7H 5B8  
(Municipalité) (Code postal)

Téléphone (418) 698-3002 6250  
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (418) 698-3004  
(ind. rég.) (numéro)

Courriel rina.zampieri@ville.saguenay.qc.ca

**RICHESSSE FONCIÈRE AUX FINS DE LA PÉRÉQUATION DE 2017  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2015	1 ..... 242 164 003
Facteur comparatif	2 ..... 1,11
Valeur uniformisée	3 <u>268 802 043</u>

**ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION**

Je , Christine Tremblay, CPA, CA , atteste que le rapport financier consolidé de Saguenay pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, transmis de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a été déposé à la séance du conseil du 2016-05-02 .

Je certifie que les informations ainsi que les rapports de l'auditeur indépendant et mon attestation de trésorier ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, et que les copies originales signées de ces rapports et de mon attestation sont détenues par Saguenay .

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Saguenay consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier et des rapports d'audit, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports par le ministre, je confirme également que Saguenay détient les autorisations nécessaires, notamment celle de l'auditeur obtenue selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton «Attester», je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

L'excédent (déficit) de l'exercice à la page S18 ligne 22 est de 6 149 927 \$.

Le taux global de taxation réel de 2015 à la page S34 ligne 6 est de 1,2701 \$.

Date et heure de la dernière modification : 2016-04-21 16:01:03

Date de transmission au Ministère :